

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

COMITÉ NATIONAL DE GÉOGRAPHIE

COMMISSION DE L'ATLAS NATIONAL

ATLAS DE BELGIQUE

PLANCHES 30, 31 et 32

AGRICULTURE

PAR

FORGET, A.-J.-C.

et

KINGET, R.



1961.

Sorti des Presses
de l'Institut Géographique Militaire
La Cambre — Bruxelles

Le Comité national de Géographie et la Commission de l'Atlas laissent aux auteurs l'entière responsabilité des opinions émises dans les articles destinés aux Commentaires de l'Atlas de Belgique.

L'AGRICULTURE EN BELGIQUE

Le Commentaire des planches 30, 31 et 32 de l'Atlas de Belgique.

I. — OBSERVATIONS PRELIMINAIRES.

Les planches 30, 31 et 32 concernent la culture et l'élevage; elles représentent géographiquement les plus importants résultats du *Recensement Général de l'Agriculture, au 15 mai 1950*.

On mesure l'importance géographique d'une culture et d'un élevage notamment par la place qu'ils prennent dans le domaine agricole; on est ainsi amené à comparer l'étendue de cette place à la superficie exploitée, dans le pays par l'agriculture. Cette superficie, terme de comparaison, est celle qui est affectée aux cultures agricoles, et horticoles en plein air et sous verre et aux prés et prairies. Elle ne comprend pas les bois et les terres incultes. Elle mesurait en 1950, 1 825 553 ha, soit 60 % de l'étendue du territoire : 3 050 707 ha.

On considère seize cultures couvrant ensemble 98 % de la superficie exploitée et l'élevage de quatre espèces animales valant ensemble à peu près autant que tout le cheptel vivant.

Les données du recensement sont présentées sous deux aspects : l'un absolu, c'est-à-dire en soi et l'autre relatif à un terme de comparaison. En soi, le fait est figuré par des points dont chacun correspond à la 10 000^e ou à la 1 000^e ou à la 100^e partie de l'ensemble des faits. La subdivision a été choisie en tenant compte de l'échelle de la carte et de la concentration du phénomène examiné de manière que la représentation par points soit distincte.

Les couleurs avec leurs teintes représentent l'importance relative du phénomène examiné; elles marquent le rapport entre les superficies d'une culture et celles de toutes les cultures; ou la production d'une culture sur 100 ha; ou encore le nombre de têtes d'un bétail par 100 ha de culture.

Ainsi par exemple, la culture du froment est figurée par l'étendue qu'elle occupe (pl. 30) et par sa production (pl. 31). La figuration est faite par des points dont chacun représente la millième partie de la superficie emblavée et la millième partie de la quantité de froment récoltée dans le pays. Du point de vue relatif, cette même culture est représentée par l'importance qu'elle prend, en chaque commune, dans la superficie totale exploitée (pl. 30) et par la récolte par ha (pl. 31). Ces rapports sont marqués par différentes teintes d'une couleur. Le rendement des cultures est évalué périodiquement par des correspondants agricoles pour leur district : on compte 500 districts pour l'ensemble des 2 663 communes du pays. Des rendements ainsi évalués et des superficies recensées de la culture on déduit les quantités récoltées. Les résultats de cette évaluation, en 1950, ont été portés sur la planche 31.

Sur la planche 32, la répartition géographique des animaux est marquée par des points dont chacun représente la 10 000^e partie du nombre des animaux et la 100 000^e partie pour les poules. L'intensité de l'élevage, mesurée par le nombre d'animaux par 100 ha de superficie exploitée, est signalée par les teintes de deux couleurs différentes suivant qu'elle est supérieure ou inférieure à la moyenne du pays. Les teintes sont d'autant plus accentuées que l'intensité s'éloigne de la moyenne normale.

La commune est la plus petite unité administrative qui pouvait servir au recensement agricole; comme on en compte 2 663, l'analyse, basée sur cette unité territoriale, va jusque dans le détail. Mais les communes diffèrent par leur grandeur. Ainsi la commune d'Eupen a un territoire de 8 937 ha dont 1 020 seulement, soit 11,5 % sont exploités par l'agriculture. Pour avoir un territoire aussi étendu, il faudrait grouper 21 communes en Hesbaye. Le territoire d'un pareil ensemble, dans l'arrondissement de Waremme, mesure 8 643 ha dont 7 881, soit 90,8 % sont cultivés. Les points qui représentent des unités dénombrées, groupés cartographiquement au centre de la commune, offrent, par leur répartition, des aspects différents suivant qu'ils sont dans de grandes ou de petites communes. Si, en effet, on fusionnait 21 communes de l'arrondissement de Waremme en une seule, on y placerait le même nombre de points pour figurer les mêmes unités d'étendue, de production, de têtes de bétail, etc., mais la distribution de ces points serait autre. Si, d'autre part, on subdivisait en une vingtaine de districts le territoire d'Eupen, la teinte qui marque l'intensité du phénomène représenté resterait la même mais ne serait portée que sur le territoire intéressé et non plus sur la superficie totale dont la grande partie est couverte par la forêt. Pour avoir une représentation plus conforme aux faits, il faudrait ne mettre les points et les couleurs que sur le domaine agricole, les figurer donc sur une carte où les forêts, les endroits bâtis, les terres incultes, etc. resteraient en blanc mais ce n'est pas pratiquement réalisable.

* * *

Le climat et la nature du sol ont une grande influence sur la répartition géographique des cultures et de l'élevage : on trouvera un exposé général des conditions naturelles sur les planches et dans les commentaires sur la Géologie (pl. 8), la Lithologie (pl. 9), la Pédologie (pl. 11 A et 11 B), la Climatologie (pl. 12, 13 et 14), la Phytogéographie (19 A, 19 B) et la Zoogéographie (pl. 20).

II. — LES REGIONS AGRICOLES.

Pour exposer l'état de l'agriculture, si diverse sur un territoire pourtant peu étendu, il faut grouper les faits dans des unités spatiales relativement homogènes. Le groupement par province, par arrondissement ou par canton ne correspond pas à la réalité agricole. De là est venue l'idée de dresser une carte des régions agricoles. *Une première carte (administrative) des régions agricoles* a été dressée par André DUMONT, MALAISE et VERSTRAETEN en 1884; elle est basée sur la structure géologique des terrains. Elle a été suivie de plusieurs autres, dont aucune ne donne pleinement satisfaction aux géographes. Le problème est complexe et ses éléments sont variables. La solution dépend de conditions physiques, de la technique agricole, de la population rurale, du morcellement du domaine agricole en exploitation, de la politique agricole du pays et, demain, de celle du Marché Commun.

Dans le présent commentaire, on se réfère à la division faite par les Services Economiques du Ministère de l'Agriculture et présentée par une carte au 320 000^e éditée par l'Institut Géographique Militaire en 1951. La subdivision administrative du territoire en 14 régions agricoles est la base du groupement des faits dans les publications du Recensement Général de l'Agriculture de 1950. Nous reproduirons cette carte à l'échelle du 2 000 000^e qui est celle des autres cartes planches 30 et 31.

Nous résumons, en quelques lignes, les caractéristiques de ces régions.

a. **Les Dunes**, le long du littoral, de faible superficie n'ont aucune importance agricole.

b. **Les Polders** s'étendent sur une bande d'une largeur de 10 à 20 km le long de la côte, derrière les dunes, et se prolongent le long de l'estuaire de l'Escaut. Une grande partie du terrain est située en dessous du niveau moyen de la mer. Un réseau de fossés en assure le drainage, tandis que tout un réseau de digues protège cette région contre les inondations. Le sol argileux est difficile à travailler mais très fertile. Les grandes cultures y sont prédominantes et toutes les grandes cultures y trouvent leur place. La production des plants de pommes de terre y est à signaler. Les prairies prospèrent généralement dans cette région dont le sol et climat sont humides : elles font vivre un nombreux bétail. Les prairies de la région de Furnes (Veurne-Ambacht) sont particulièrement appréciées par les avantages qu'elles donnent pour l'engraissement des bovins. Le beurre de Furnes et de Dixmude est fort goûté dans tout le pays.

L'élevage des chevaux de trait y occupait naguère une place importante, mais est en régression, comme d'ailleurs dans tout le pays, à cause de la motorisation et des difficultés d'en exporter les meilleurs sujets.

Les exploitations y ont une étendue moyenne supérieure à celle du pays et toutes les grandes cultures y trouvent leur place.

L'élevage des porcs et de la volaille occupe une place assez importante dans l'économie agricole de cette région.

c. **La région sablonneuse (de la Flandre)** est une contrée dont le sol, naturellement peu fertile, a été amélioré par des apports massifs de fumier et d'engrais ainsi que par le travail incessant des générations passées.

A l'heure actuelle, la fertilité de la région permet une exploitation intensive. Les cultures dérobées y sont pratiquées sur plus d'un tiers de la superficie cultivée. Des recherches poussées ont permis de sélectionner des variétés de froment et de betteraves fourragères adaptées aux conditions de cette région; depuis un certain nombre d'années, ces cultures de terres riches y prennent une place importante, tandis qu'antérieurement il n'était possible d'y cultiver que du seigle, de l'avoine et des pommes de terre.

La population agricole de cette région est très dense et les exploitations y sont extrêmement petites, n'atteignant, en moyenne, pas 5 ha. Le seul moyen de faire subsister beaucoup de personnes sur une superficie très réduite est de pratiquer l'élevage intensif, de produire beaucoup de lait, d'engraisser beaucoup de porcs et d'entretenir une nombreuse volaille ou de s'adonner à l'horticulture. Les cultures sont généralement choisies en vue de la production d'aliments et de fourrages pour le cheptel. Les prairies sont plutôt médiocres, les meilleures terres étant labourées.

On comprend aisément que les exploitations dont la rentabilité dépend de si peu de spéculations, se trouvent dans un équilibre précaire et subissent par trop l'influence du marché des porcs et des œufs. Il n'est pas exagéré de dire que nombreuses sont les fermes dont les occupants frisent la pauvreté.

Des centres horticoles très renommés prospèrent dans la région sablonneuse : on exploite, aux environs de Bruges et de Gand, des champs et des serres pour des fleurs et des plantes : des orchidées et des azalées dans le pays de Wetteren, des pépinières aux environs d'Eeklo, des plantations d'arbres fruitiers dans le Pays de Waes et des champs et des serres pour l'horticulture, plus spécialement pour la production maraîchère et de primeurs dans la contrée malinoise.

Les champs de pommes de terre hâtives chevauchant sur la région sablonneuse et la Campine s'étendent jusqu'à Heyst-op-den-Berg.

d. **La Campine** a un sol sablonneux et caillouteux, pauvre et ingrat. Le climat y est chaud en été et froid en hiver; il est plus continental que dans les régions environnantes. La Campine a encore de vastes dunes continentales, couvertes de bruyères et de petites sapinières et des terrains marécageux. On y cultive du seigle, de l'avoine, des pommes de terre, des betteraves fourragères, des navets et peu de plantes industrielles. Les prairies couvrent plus de la moitié de la superficie exploitée et l'élevage est la principale activité des exploitations qui sont en général petites. Le cheptel y est nombreux.

e. **La région sablo-limoneuse** s'insère entre, au nord, la région sablonneuse et la Campine, et au sud la région limoneuse, elle est en quelque sorte, une terre de transition. Les exploitations y sont généralement petites. La nature du sol y rend possible toute une série de cultures; les plus caractéristiques sont celles du lin et de la chicorée à café dans le Courtrais et le pays de Roulers, le tabac aux environs de Wervicq et d'Appel terre, le houblon à Poperinge et Alost, des cultures maraîchères et fruitières telles que celle de la chicorée (witloof) entre Bruxelles, Louvain et Malines, du raisin de table produit dans les serres de Hoeilaart et de Overijsche et des fruits à noyaux entre Louvain et Aerschot. L'élevage est proportionnellement moins dense que dans la région sablonneuse mais plus dense que dans la région limoneuse.

Les prairies couvrent un peu plus du tiers de la superficie exploitée.

f. **La région limoneuse** est la plus riche du pays. Les terres agricoles sont meilleures et plus fertiles qu'ailleurs. Beaucoup de ses exploitations comptent parmi les plus grandes du pays. C'est la région typique des grandes cultures : froment, betterave sucrière, orge et lin. Les rendements sont élevés. La culture fruitière est très développée dans la région de Saint-Trond. L'élevage est important mais moins orienté que dans les autres régions vers la spéculation laitière ou porcine. Les herbages couvrent à peine le tiers de la superficie exploitée.

Le cheval de trait belge, dont la renommée n'est plus à faire, est élevé dans cette région.

Un centre de culture de plantes médicinales se situe à la limite de la région, aux environs de Flobecq-Lessines.

g. **La région herbagère (liégeoise)** comprend le « pays de Herve » et toute la partie est du pays. Cette région est accidentée. La terre est fertile mais lourde. La couche arable est en général assez mince et peu labourée à cause des pentes. Les herbages y couvrent plus de 90 % des terres. La culture fruitière liée à l'élevage, y est intense. Les vergers pâturés et les haies donnent à cette région un aspect de bocage. Les vaches laitières y sont nombreuses et l'exploitation y est intense. Le beurre et le fromage de Herve sont renommés.

L'élevage des porcs, combiné à l'exploitation laitière, est très pratiqué.

L'étendue des exploitations et la densité de la population agricole y sont diverses.

h. **La Campine hennuyère**, mal dénommée, est une petite enclave dans la région sablo-limoneuse dont le sol sablonneux est extrêmement pauvre. Les prairies y couvrent la plus grande partie de la terre faisant ainsi contraste avec la région environnante.

i. **Le Condroz** est une région accidentée; les plateaux y sont entrecoupés par des vallées et séparés par des dépressions. Sur les calcaires, le sol est généralement fertile et sa qualité dépend de la perméabilité de la roche sous-jacente.

Beaucoup d'exploitations sont grandes. La population agricole est peu dense. Les prairies occupent plus de la moitié de la superficie. Les céréales y sont les principales cultures. La spéculation essentielle est l'élevage, surtout des bovins, bien que sa densité soit inférieure à la moyenne du pays. Le jeune bétail de cette région possède des qualités particulières pour l'engraissement.

Le Condroz a des cultures fruitières, celles des fraises de Wépion sont bien connues.

j. **La Haute Ardenne** subit, en raison de son altitude élevée, un climat rude, de grandes variations de température et des précipitations abondantes. Une grande partie de la région est ou boisée ou inculte. Les terres labourées ne couvrent pas un cinquième de la superficie agricole et le cheptel y est d'une densité moyenne. Les exploitations sont peu prospères.

k. **La région herbagère (Fagne)** a les mêmes caractères que la région herbagère de Liège : près de 90 % des terres sont couverts d'herbage.

l. **La Famenne** forme une transition entre le Condroz et l'Ardenne. Le climat se rapproche de celui de l'Ardenne et le sol est d'une nature et d'une qualité assez diverses. On y trouve des terres calcareuses et des formations schisteuses peu profondes, de qualité médiocre.

Les exploitations sont assez grandes et constituées, en moyenne, de prairies pour les deux tiers et pour le restant de cultures. Le cheptel n'y est cependant pas très nombreux et relègue la Famenne à l'avant-dernier rang de l'élevage. Les cultures, peu importantes, sont, pour les quatre cinquièmes, celles des céréales. Les cultivateurs sont peu nombreux et la main-d'œuvre disponible est rare.

m. **L'Ardenne** a un sol schisteux et quartzeux; le sol arable est peu profond. Une grande partie de la région est couverte par des bois. Les exploitations agricoles et les cultivateurs y sont peu nombreux. Le climat y est très rigoureux pour la culture du blé, mais l'avoine s'y fait une place importante. A part les plantations de tabac dans la vallée de la Semois, on n'y trouve guère de cultures industrielles. Les pommes de terre sont cultivées partout et le climat rude favorise la production de plants de qualité en quelques endroits, à Bastogne et à Libramont. La plupart des cultures se font en vue de la production animale et presque les deux tiers des terres sont herbagés.

L'élevage bovin n'y est pas aussi intense que dans les autres régions du pays sauf la Famenne et la région jurassique. Le beurre est produit partout et est réputé de bonne qualité. L'élevage est spécialisé dans la production de jeunes bovidés destinés à l'engraissement.

L'élevage du porc ajoute au revenu des exploitations un profit non négligeable : un produit de cet élevage, est le jambon d'Ardenne, renommé jusqu'à l'étranger.

Les chevaux ardennais jouissent d'une bonne réputation.

n. **La région jurassique**, appelée aussi Lorraine Belge, a un climat moins sévère que celui de l'Ardenne. Son terrain est constitué par une alternance de calcaire sableux, d'argile et de marne, il est profond et parfois humide.

Les exploitations sont ou petites ou moyennes. La diversité du sol et la clémence relative du climat font réussir la plupart des cultures. Les prairies occupent plus des deux tiers de la superficie agricole. Les spéculations laitière et porcine constituent les activités principales de ces exploitations mixtes où la densité du cheptel est cependant faible.

III. — LES CULTURES.

Dans la publication des résultats du *Recensement Général de l'Agriculture*, les activités agricoles sont rangées dans 118 rubriques pour les cultures et 65 pour l'élevage. Il fallait grouper ces activités multiples en quelques catégories et les présenter dans un ordre qui en fasse ressortir des particularités géographiques.

Sur chacune des planches 30 et 31, les cultures sont disposées suivant un même ordre, adopté en raison d'analogies culturelles et géographiques.

Le quart supérieur et de gauche des planches est celui des cultures exigeantes qui ne prospèrent que sur les sols fertiles : betteraves sucrières, froment, orge et lin. La comparaison de ses quatre cartes montre une similitude dans la répartition géographique. Ces cultures sont souvent associées entre elles par les assolements.

Le quart inférieur et de gauche est celui de cultures peu exigeantes, qui n'occupent souvent que les terres trop peu fertiles pour les cultures riches : ce sont la pomme de terre, le seigle, la betterave fourragère et les cultures dérochées. La répartition géographique de ces cultures montre entre elles une similitude. Cette répartition des cultures peu exigeantes comparée à celle des cultures riches montre la complémentarité qu'il y a entre elles du point de vue de l'occupation de la terre.

Le quart supérieur et de droite se rapporte à des cultures principalement fourragères : avoine, prés et prairies, fourrages herbacés (luzerne et trèfles), légumineuses à grains secs. Comme l'élevage est pratiqué partout, ces cultures ont aussi un caractère d'ubiquité. On remarquera la complémentarité qui existe entre ces cultures et celles du quart précédent parce que toutes servent, en ordre principal, à l'alimentation du bétail et se suppléent entre elles.

Enfin, le quart inférieur et de droite se rapporte à deux cultures importantes et très localisées : cultures maraîchère et fruitière, et à deux cultures qui sont des exemples d'une localisation caractéristique : celles de la chicorée à café et du tabac.

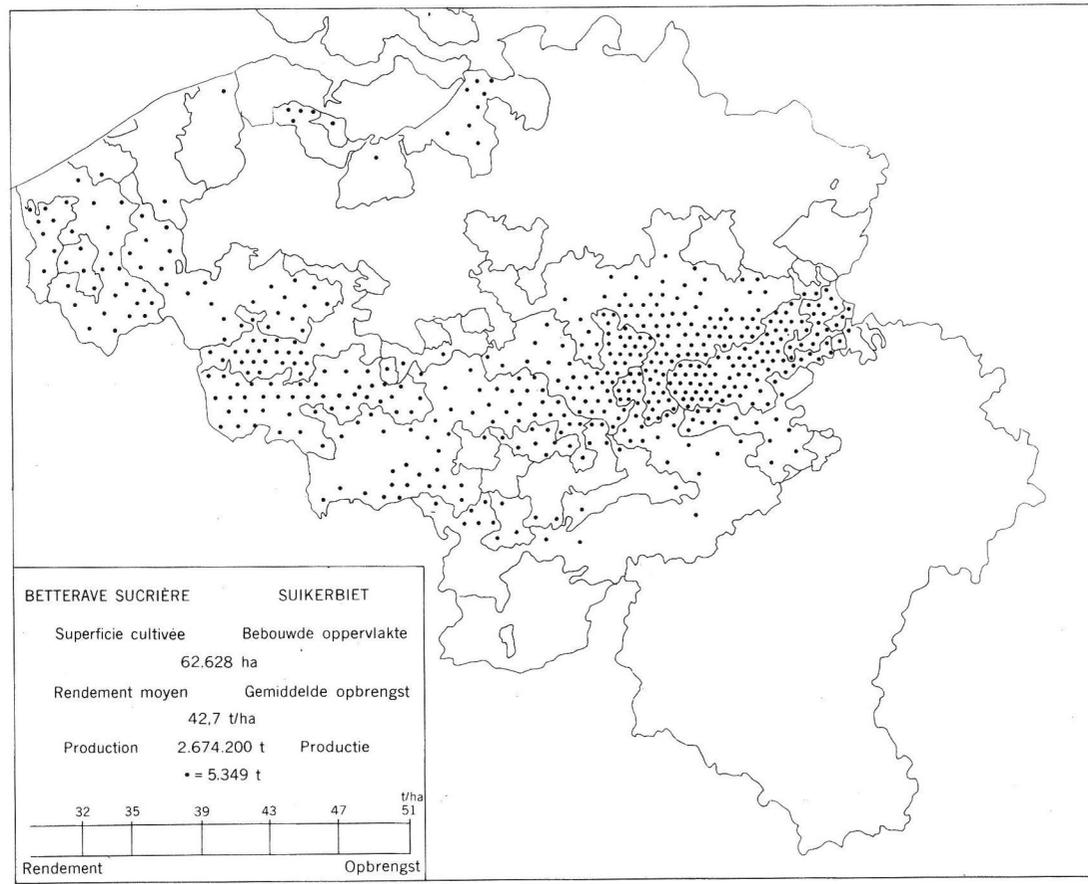
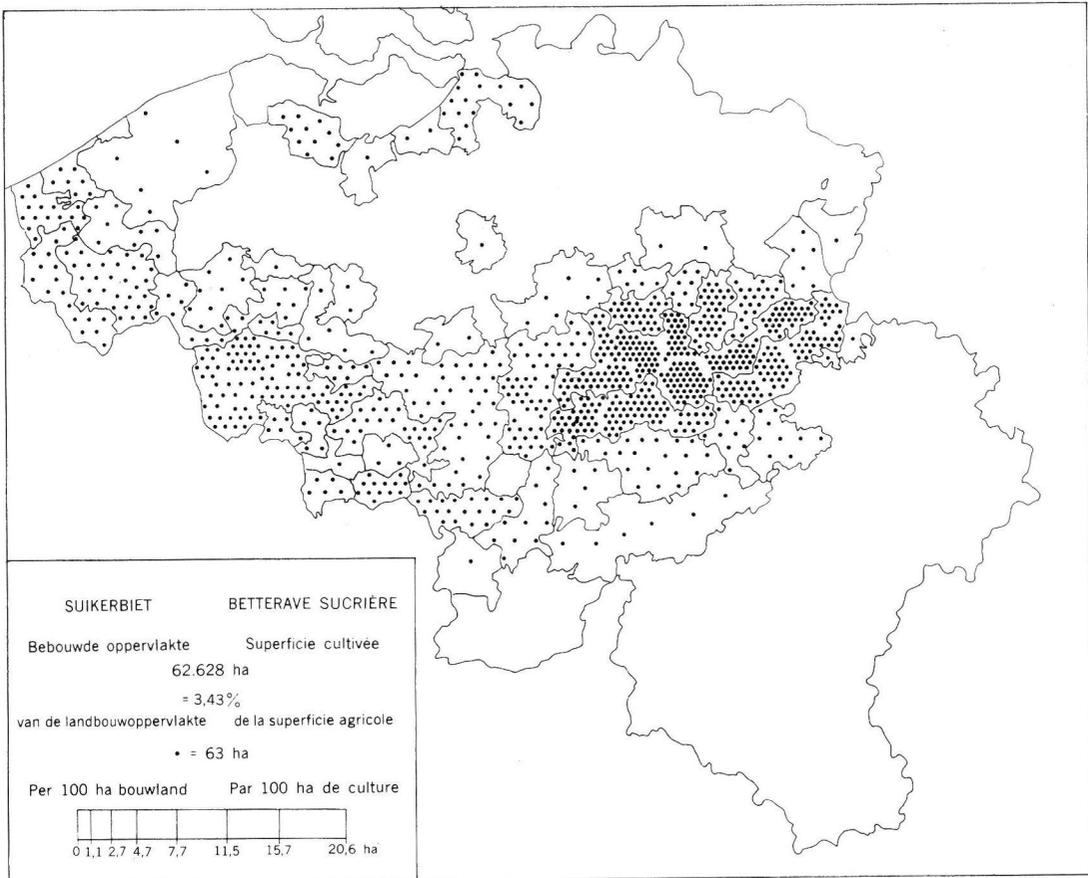
1. La betterave sucrière.

Les 7/10^e de la culture de la betterave sucrière se trouvent dans la région limoneuse, particulièrement dans le Tournaisis et en Hesbaye. En cette dernière région, la betterave occupe de 15 à 20 % des terres cultivées. La culture déborde sur la région sablo-limoneuse principalement dans la Flandre Occidentale et dans le sud du Limbourg. Elle est pratiquée en certains endroits des Polders, à l'ouest du bassin de l'Yser, dans le nord de la Flandre Orientale et le nord-ouest de la province d'Anvers, bien que la terre y soit un peu lourde.

On réserve à la betterave sucrière les terres les plus fertiles qui seules permettent d'obtenir les rendements nécessaires à la rentabilité. Les cultivateurs doivent disposer de capitaux importants pour cette culture qui nécessite beaucoup d'engrais et de main-d'œuvre. Des raperies et, par endroit, des réseaux de pipe-lines constituent une sorte d'infrastructure de la culture de la betterave sucrière. Cette culture est associée, par les assolements et pour l'utilisation complète des engrais aux cultures exigeantes de froment, d'orge et de lin. Elle est aussi associée à l'élevage du bétail bovin et chevalin par l'utilisation des sous-produits : collets et pulpes et par les diverses façons culturales. Ces conditions expliquent la localisation de la culture dans les contrées fertiles où les exploitations sont grandes.

Dans quelques autres contrées, les cultures, éparpillées, produisent une betterave sucrière fourragère de grande valeur alimentaire pour le bétail.

La répartition régionale de la culture de la betterave sucrière.



Dans ce tableau et dans les tableaux similaires suivants, le pourcentage inscrit à la suite de la superficie se rapporte à la superficie cultivée totale de la région et du pays.

Régions	Superficie cultivée		Production en tonnes	
	ha	%	par ha	totale
Polders	2 852	3,54	42,2	120 325
Région sablonneuse	665	6,27	42,7	28 464
Campine	82	0,05	39,6	3 249
Région sablo-limoneuse	10 352	2,82	49,5	450 350
Région limoneuse	43 000	10,77	43,1	1 854 570
Région herbagère de Liège	286	0,32	34,3	9 835
Campine hennuyère	44	1,85	45,0	1 980
Condroz	5 262	5,19	38,6	202 955
Région herbagère (Fagne)	25	0,14	35,7	927
Le pays :				
1950	62 628	3,43	42,7	2 674 890
1929	52 943	2,78	27,8	
1910	60 242	3,08	30,1	
1895	54 100	2,82	31,0	
1880	32 627	1,64	31,7	
1866	18 075	0,92	30,8	
1856	7 794	0,43	—	
1846	2 126	0,12	35,5	

Dans la production de la betterave, la part de la région :

limoneuse est de 70,8 % ;
sablo-limoneuse est de 17 % ;
condrusienne est de 8 % ;
poldérienne est de 5 %.

Les rendements.

La culture de la betterave sucrière a bénéficié, peut-être plus que les autres cultures, des progrès de la technique agricole par la sélection systématique des semences, par l'emploi du fumier et des engrais et par le travail de la terre.

Les progrès ne se manifestent pas tant par la production de betteraves par ha, variable d'année en année suivant le temps, que par le titre en sucre de la racine, qui est passé de 8 à 16 % de 1846 à 1950. La production de sucre à l'ha a grandi de 3 000 à 7 000 kg.

La culture de la betterave sucrière s'est fortement développée à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle et est stationnaire en ces dernières décennies. Le produit coûte cher et ne saurait se vendre sans perte sur le marché international dominé par le sucre de canne.

La culture de la betterave sucrière, très intensive, exerce une influence bienfaisante sur les autres cultures exigeantes par les méthodes d'exploitation qu'elle impose.

2. Le froment.

La répartition régionale.

On cultive du froment partout en Belgique, mais surtout dans la région limoneuse et particulièrement, en Hesbaye et dans le Tournaisis. Cette culture est également pratiquée dans la région sablo-limoneuse, principalement dans le sud des Flandres Occidentale et Orientale. Elle est présente dans la partie médiane du Condroz, au voisinage de la Meuse. Elle a une certaine importance locale dans les Polders de l'ouest.

La part prise dans la culture du froment par les principales régions a été, en 1950 :

pour la région limoneuse	41,7 %;
pour la région sablo-limoneuse	27,4 %;
pour le Condroz	10,7 %;
pour la région sablonneuse	6,5 %;
pour les Polders	6,3 %.

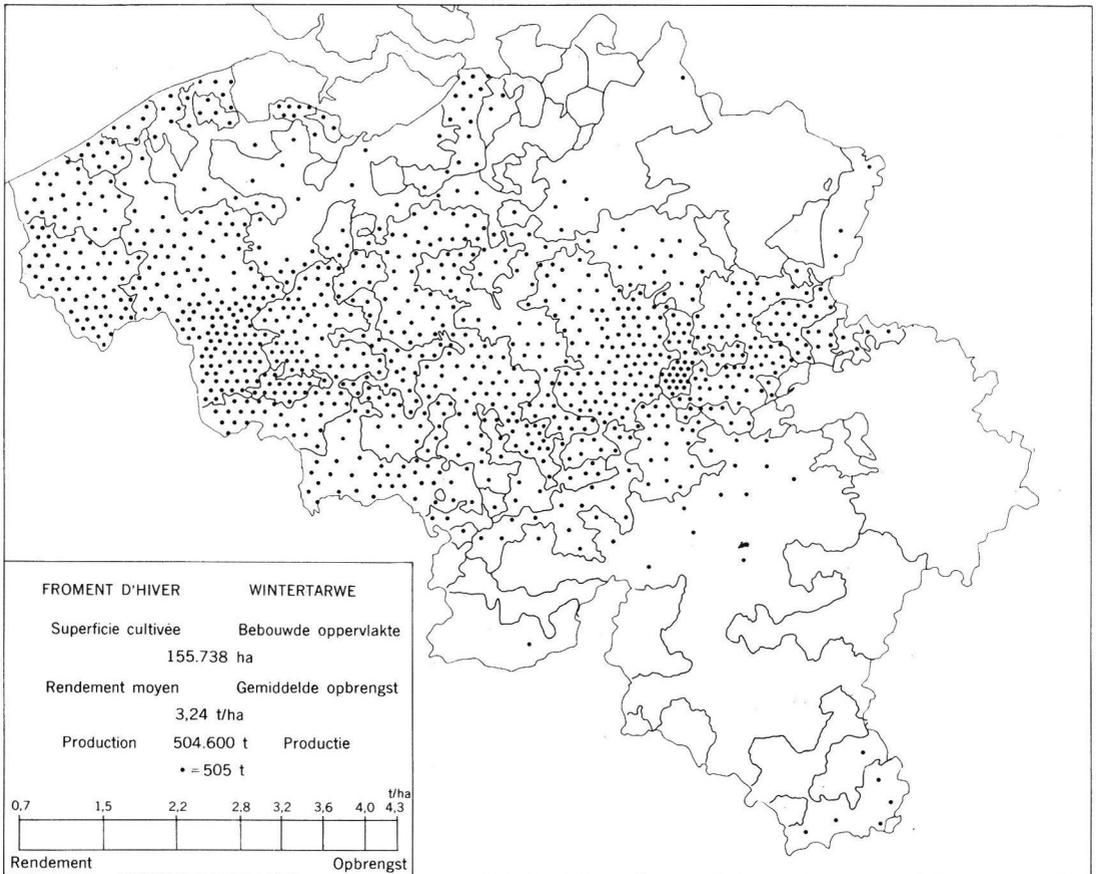
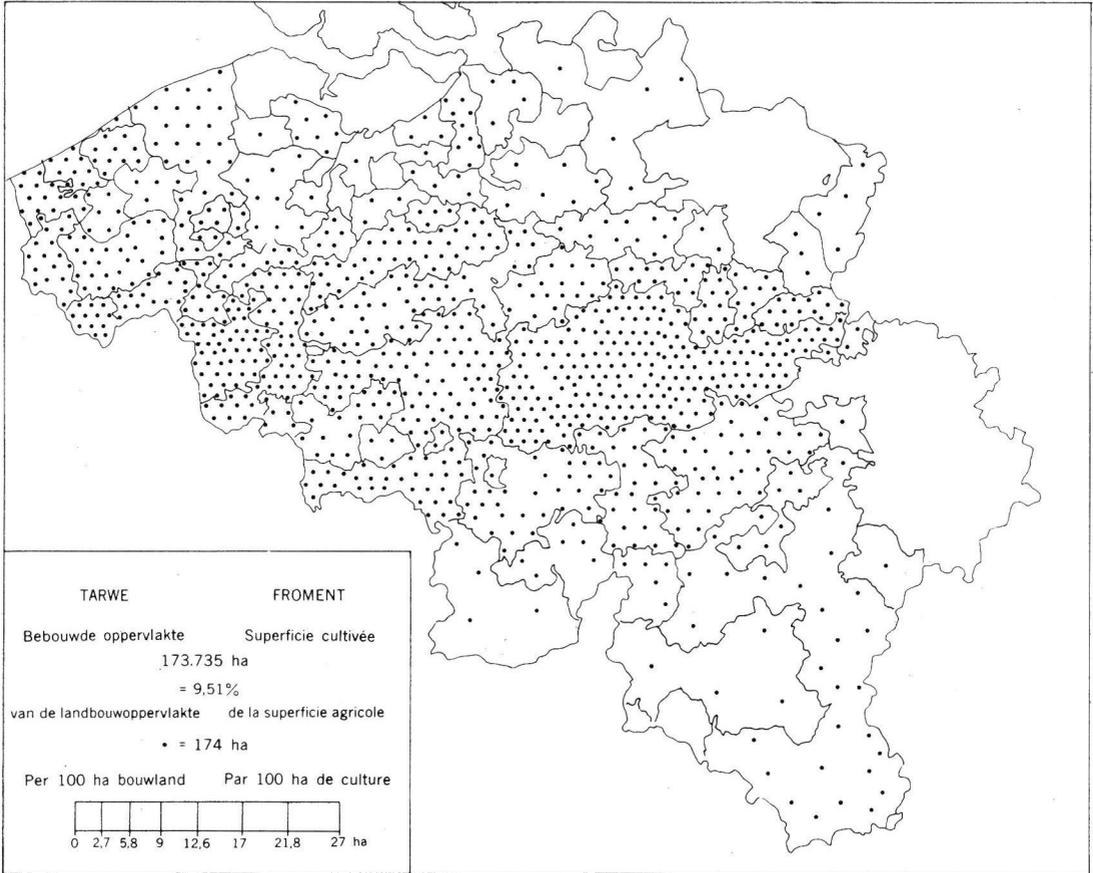
Il ne reste que 7,4 % pour toutes les autres régions.

La répartition de la culture du froment s'explique par la fertilité du sol, par la nécessité d'avoir un haut rendement, base d'une rentabilité suffisante, par les assolements qui associent la culture du froment à celles d'autres cultures exigeantes, de la betterave sucrière notamment.

La comparaison des cartes des planches 30 et 31 fait voir une corrélation entre la densité de la culture et les rendements.

La comparaison des cartes de la culture et de la production montre que la prépondérance de la Hesbaye, notamment du centre de la Hesbaye et celle du Tournaisis proviennent du haut rendement à l'ha en ces deux endroits.

Régions	Froment		Froment d'hiver	
	Superficie cultivée		Production en tonnes	
	ha	%	par ha	totale
Polders	10 915	13,53	3,13	33 662
Région sablonneuse	11 312	4,57	3,18	35 624
Campine	1 705	1,04	2,58	3 320
Région sablo-limoneuse	47 667	13,00	3,30	151 808
Région limoneuse	72 478	18,15	3,45	236 801
Région herbagère de Liège	1 247	1,38	3,10	3 388
Campine hennuyère	130	5,45	3,20	390
Condroz	18 547	11,26	2,51	32 717
Haute Ardenne	56	0,16	3,22	61
Région herbagère des Fagnes	258	1,46	1,51	234
Famenne	4 178	5,54	1,81	3 464
Ardenne	3 373	2,43	2,03	1 646
Région jurassique	1 876	4,45	2,31	3 476
Le pays :				
1950	173 735	9,51	3,24	504 600
1929	154 072	8,08	2,43	
1910	161 476	8,25	2,36	
1895	180 377	9,41	1,93	
1880	275 932	13,91	1,53	
1866	283 542	14,42	1,42	
1856	267 366	14,61	—	
1846	233 543	13,02	1,45	



Les rendements.

Le rendement à l'ha a beaucoup augmenté; il est passé de 1 453 kg à l'ha en 1846 à 3 240 en 1950. Ce progrès est dû à l'amélioration de la technique agricole et au fait qu'on ne cultive plus guère le froment que sur les terres qui lui conviennent.

On remarquera que c'est après 1880 que la superficie des emblavements a diminué et que les rendements ont crû. La crise agricole provoquée par les importations de céréales d'outre-mer avait rendu nécessaire une nouvelle orientation de la culture. Il fallait augmenter les rendements, adapter les cultures aux terres et développer l'élevage. Le Ministère de l'Agriculture fut créé en 1884, un corps d'agronomes commença à initier les cultivateurs aux méthodes scientifiques de culture et d'élevage par des conférences, des démonstrations dans des champs d'expériences, par la création de laboratoires pour le contrôle des engrais et l'analyse des sols, etc.

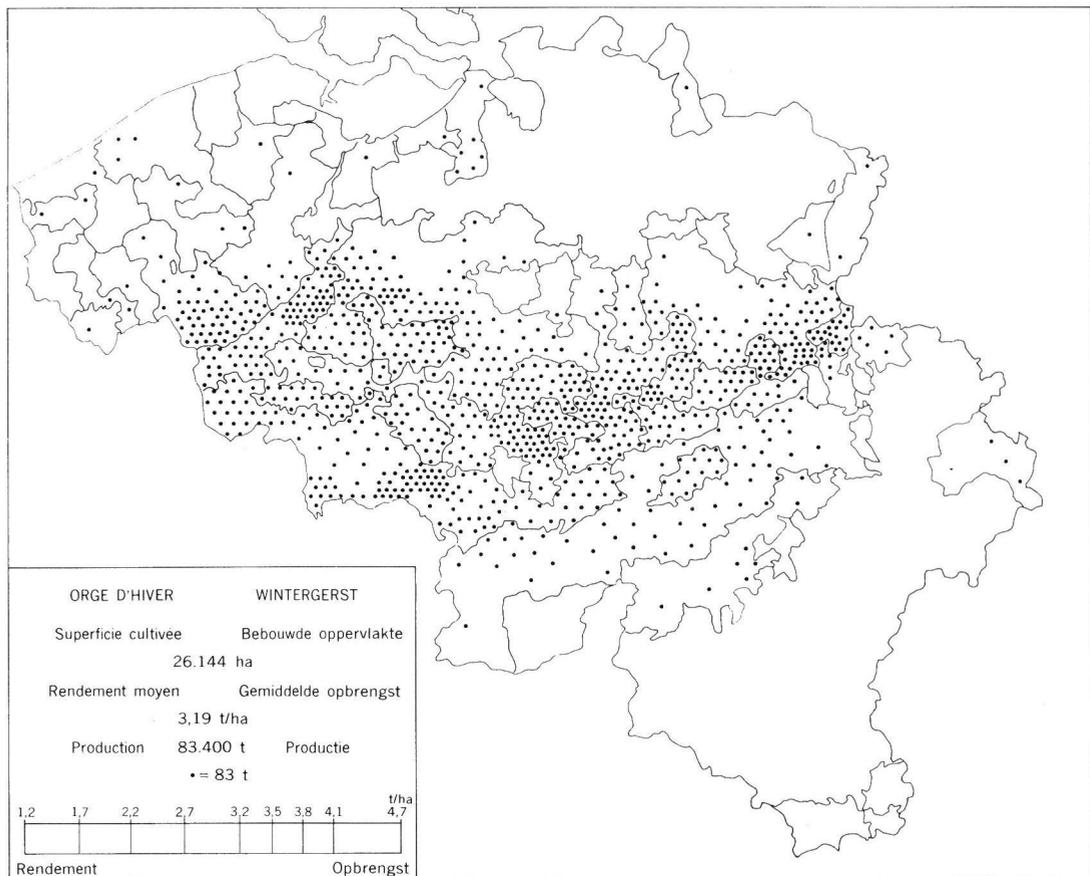
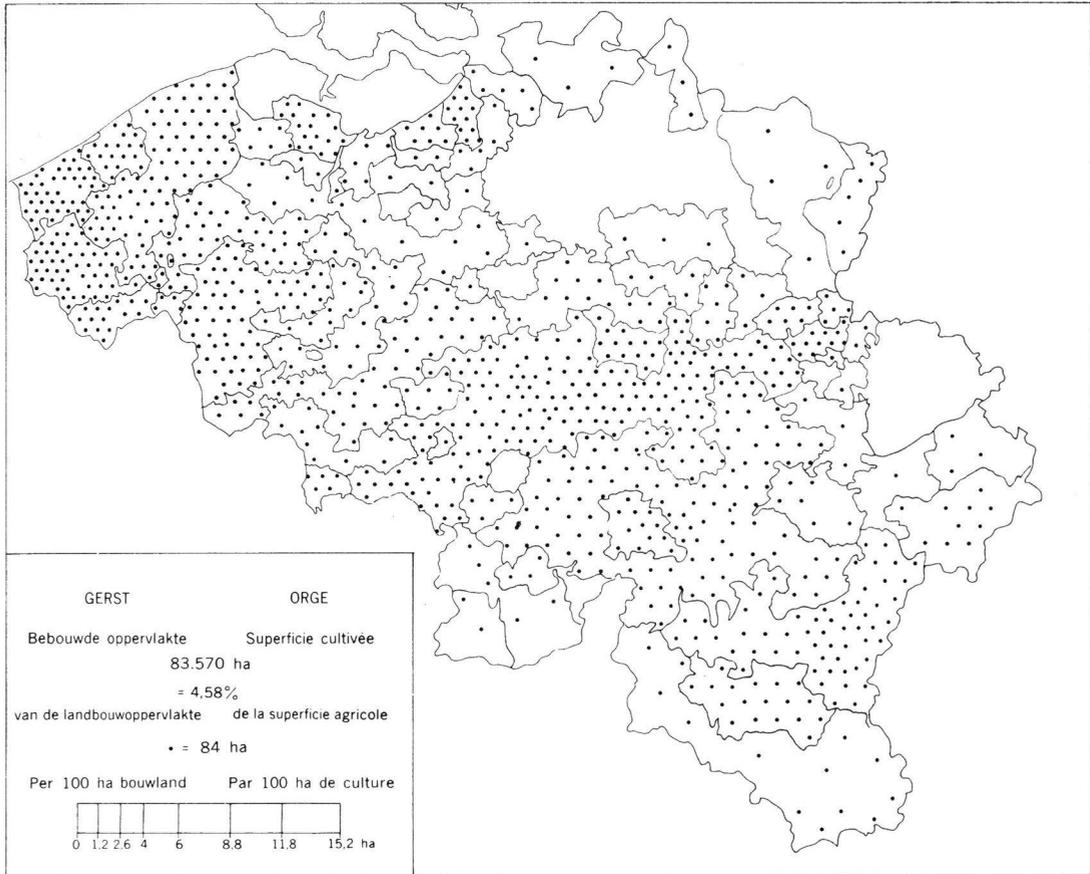
3. L'orge d'hiver ou escourgeon et l'orge d'été.

La répartition régionale.

La culture de cette céréale a une dispersion géographique assez semblable à celle du froment; comparée à cette dernière, elle s'étend davantage dans la Flandre Occidentale, dans les Polders, notamment dans le Veurne-Ambacht où l'on sème, depuis une quinzaine d'années, l'orge d'été pour la brasserie; elle ne dépasse que de peu vers le nord la limite de la région limoneuse; elle occupe moins de place dans le Condroz sauf en deux endroits situés près et de part et d'autre de la Meuse et elle s'étend assez largement dans le milieu et dans l'est de l'Ardenne.

ORGE.
Orge d'hiver ou Escourgeon et Orge d'été.

Régions	Orge = total		Escourgeon	
	Terres cultivées		Production en tonnes	
	ha	proportion %	par ha	totale
Polders	9 486	11,76	3,82	657
Région sablonneuse	8 415	3,40	2,98	1 543
Campine	1 154	0,70	2,70	383
Région sablo-limoneuse	18 825	5,13	3,37	19 798
Région limoneuse	23 232	5,82	3,30	48 664
Région herbagère de Liège	839	0,93	2,70	977
Campine hennuyère	55	2,31	3,10	111
Condroz	8 977	5,45	2,65	9 683
Haute Ardenne	929	2,65	3,18	232
Région herbagère des Fagnes	319	1,81	2,07	159
Famenne	3 190	4,23	2,43	838
Ardenne	7 493	5,39	2,44	178
Région jurassique	652	1,55	3,00	180
Le pays :				
1950	83 570	4,58	3,19	83 400
1929	25 029	1,31	2,37	
1910	34 631	1,77	2,26	
1895	40 243	2,10	2,15	
1880	40 182	2,03	1,75	
1866	43 618	2,22	1,90	
1856	44 587	2,44	—	
1846	39 704	2,21	1,60	



Les rendements.

Les rendements de l'escourgeon sont à peu près les mêmes dans les zones des grandes cultures; ils sont faibles dans le Condroz.

L'orge n'exige pas un sol aussi fertile que le froment; il est précoce et favorise une culture dérobée dans la partie nord du pays en raison du climat et de la culture intensive des petites exploitations.

La répartition de la production d'escourgeon a été en 1950

- de 58,4 % dans la région limoneuse,
- de 23,8 % dans la région sablo-limoneuse,
- de 11,6 % dans le Condroz.

4. Le lin.

La répartition régionale.

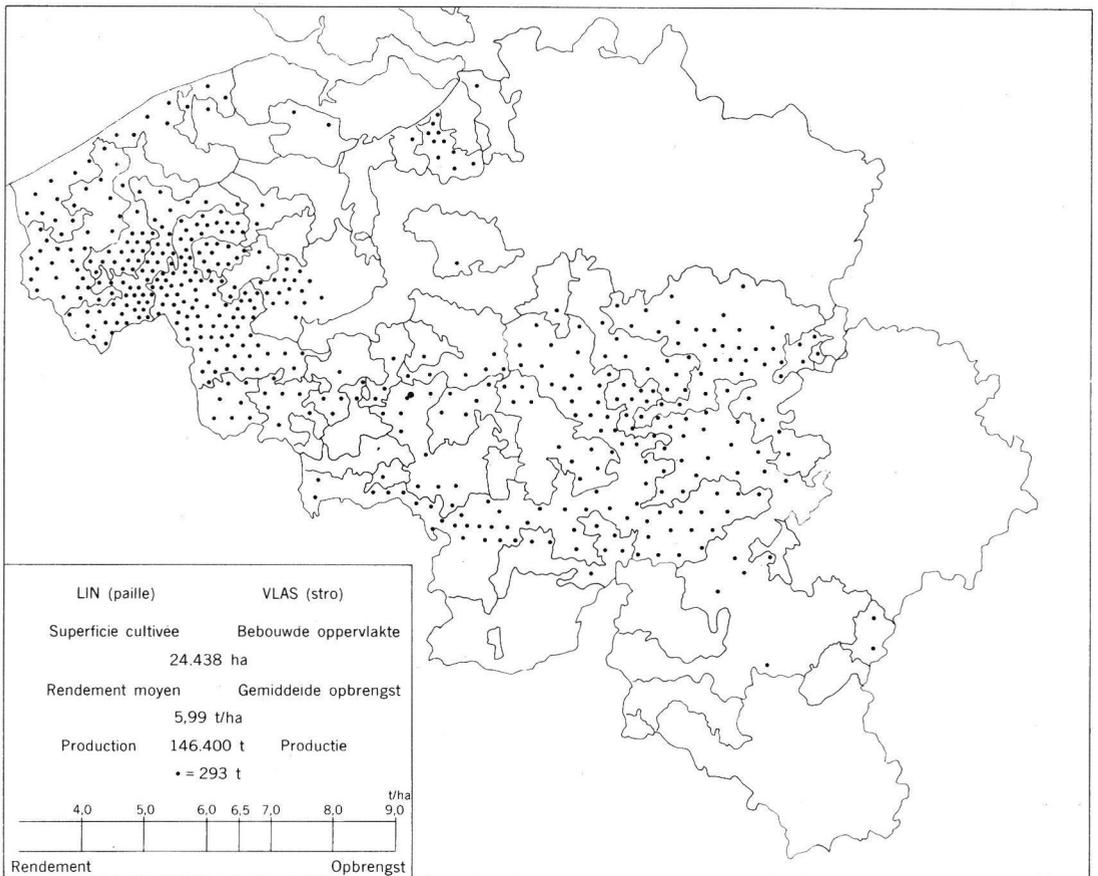
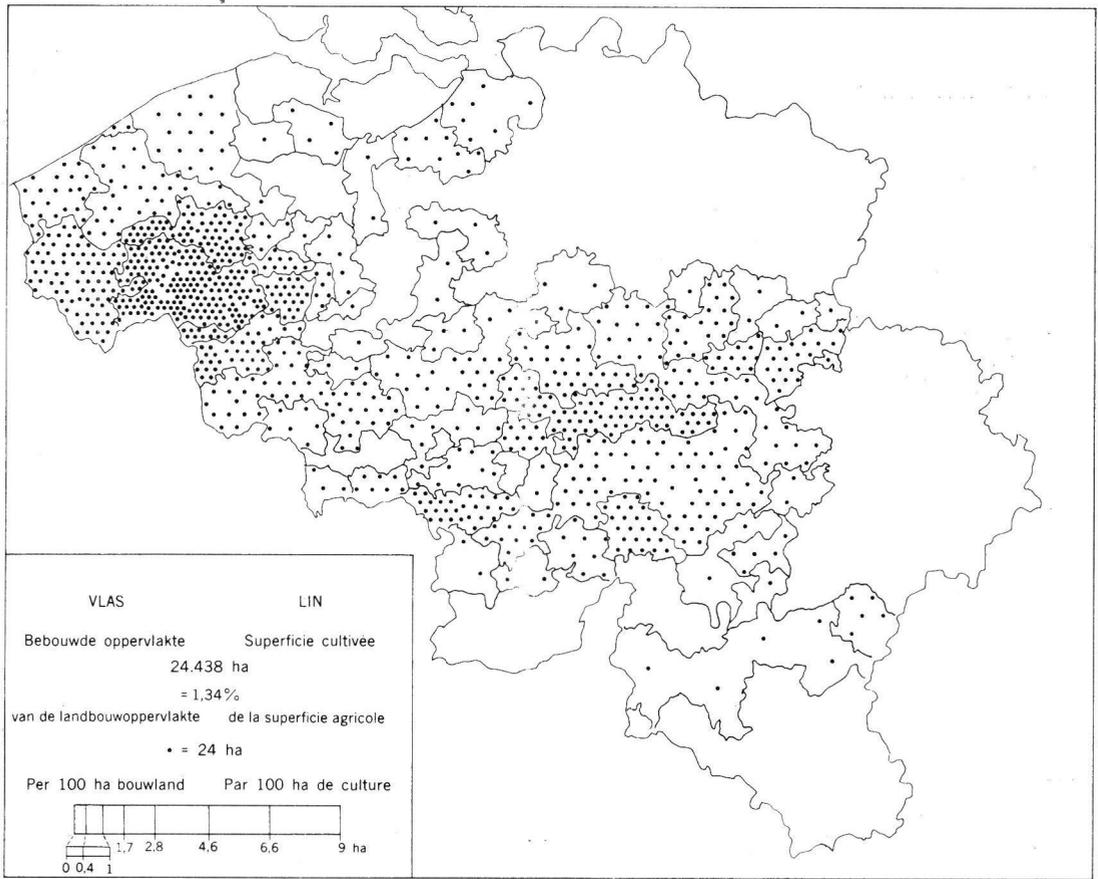
Le lin peut être cultivé sur toutes les bonnes terres; sa culture est importante principalement dans le sud de la Flandre Occidentale, le Courtrais où ses semis couvrent de 7 à 9 % des terres agricoles. Cette zone linière s'étend sur la partie occidentale des régions sablo-limoneuse, limoneuse et sableuse. Le lin est encore semé dans tout le restant de la région limoneuse et dans les Polders; il est répandu dans le Condroz; il paraît même dans la Famenne et dans le Condroz où on lui consacre les meilleures terres.

LIN.

Régions	Superficie cultivée		Production en tonnes	
	ha	%	par ha	totale
Polders	1 188	1,47	6,27	7 448
Région sablonneuse	1 972	0,80	5,81	11 457
Région sablo-limoneuse	8 723	2,38	6,27	54 744
Région limoneuse	8 529	2,14	5,89	50 243
Région herbagère de Liège	33	0,04	4,83	159
Campine hennuyère	6	0,25	7,00	49
Condroz	3 189	1,94	5,71	18 209
Région herbagère des Fagnes	50	0,28	5,40	270
Famenne	458	0,61	5,49	2 514
Ardenne	276	0,20	4,44	1 229
Le pays :				
1950	24 438	1,34	5,99	146 400
1929	24 873			
1910	18 311			
1895	30 615			
1880	40 078			
1866	57 046			
1856	32 837			
1846	29 879			

Les rendements.

Les rendements sont bons partout et particulièrement dans la zone limoneuse et dans les Polders du nord de la Flandre Orientale.



La répartition de la production de lin en paille était en 1950, dans la région

sablo-limoneuse	37,4 %;
limoneuse	34,4 %;
sablonneuse	7,8 %;
poldérienne	5,1 %;
condruzienne	12,5 %;
famennienne et ardennaise	2,6 %.

La localisation de la culture du lin s'explique par la qualité des terres et ensuite par une sorte de vocation ancestrale de la population du Courtrais pour la culture et le travail de cette fibre. Les eaux de la Lys ont favorisé cette concentration, on l'utilise actuellement non plus en rivière mais en cuve; la facilité des transports permet depuis quelque temps une certaine dispersion de la culture dont les produits sont traités dans la vallée de la Lys.

5. La pomme de terre.

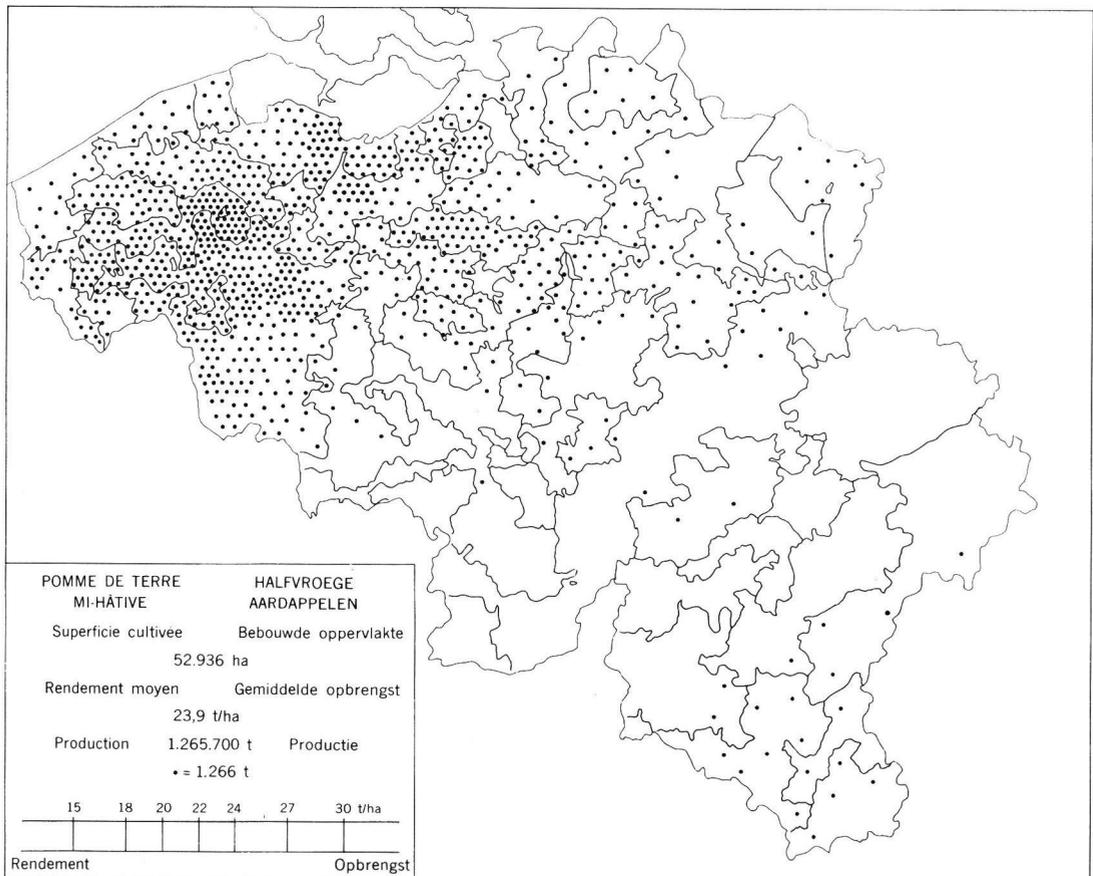
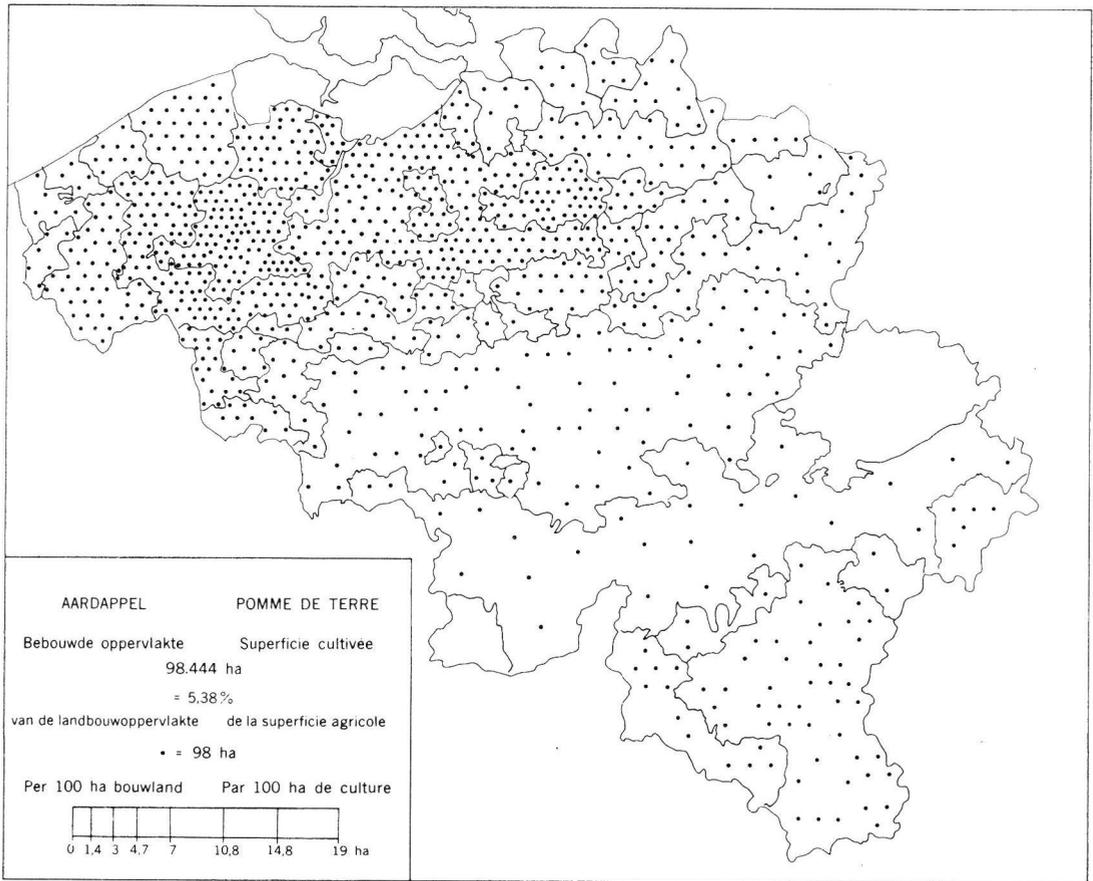
La répartition régionale.

La pomme de terre est une culture qui s'accommode de presque toutes les terres, aussi est-elle plantée dans tout le pays. On lui réserve les terres légères peu favorables aux cultures exigeantes et ces terres, bien fumées, donnent de bons rendements .

Les plantations occupent plus de 7 % du domaine agricole dans la plaine du nord, dans les régions sablonneuse et sablo-limoneuse et dans la partie ouest de la Campine. Elles couvrent plus de 15 % de la superficie cultivée dans le quadrilatère : Courtrai, Roulers, Thielt et Deynze, dans le pays de Termonde et dans le pays de Malines, Heyst-op-den-Berg et le Démer inférieur. La pomme de terre est relativement peu plantée dans la région limoneuse et moins encore dans le Condroz, mais un peu plus en Ardenne.

La carte de la culture de la pomme de terre se présente presque comme le négatif de la carte du froment.

Régions	Superficie cultivée		Production en tonnes de pommes de terre mi-hâtives	
	ha	%	par ha	totale
Polders	4 689	5,81	21,64	80 335
Région sablonneuse	32 988	13,34	24,09	460 475
Campine	8 952	5,44	18,75	40 668
Région sablo-limoneuse	29 485	8,04	25,29	509 754
Région limoneuse	11 765	2,95	23,87	136 245
Région herbagère de Liège	259	0,29	19,31	695
Campine hennuyère	34	1,43	20,00	120
Condroz	2 517	1,53	20,65	13 565
Haute Ardenne	651	1,85	19,44	933
Région herbagère des Fagnes	39	0,22	19,84	99
Famenne	629	0,83	17,78	2 009
Ardenne	4 715	3,39	16,82	11 656
Région jurassique	1 719	4,08	17,67	9 206
Le pays :				
1950	98 440	5,38	23,60	1 265 700
1929	152 546	8,00	22,82	
1910	171 623	8,77	16,21	
1895	184 690	9,64	15,60	
1880	199 357	10,05	12,24	
1866	171 398	8,72	10,04	
1856	149 737	8,18	—	
1846	115 062	6,42	14,39	



Les rendements.

Un sol léger, de petites exploitations, un élevage intensif du porc et une population dense font des conditions favorables à la culture de la pomme de terre.

Les rendements sont élevés dans la partie ouest des régions sablonneuse, (Flandre), sablo-limoneuse et limoneuse et dans le Brabant. Les rendements sont bas dans les régions sud du pays, en Famenne et en Ardenne.

Pour la pomme de terre mi-hâtive, la plus cultivée dans le pays, la répartition, en 1950, a été :

dans la région sablo-limoneuse	40,2 %;
dans la région sablonneuse	36,4 %;
dans la région limoneuse	10,7 %.

6. Les plantes racines.

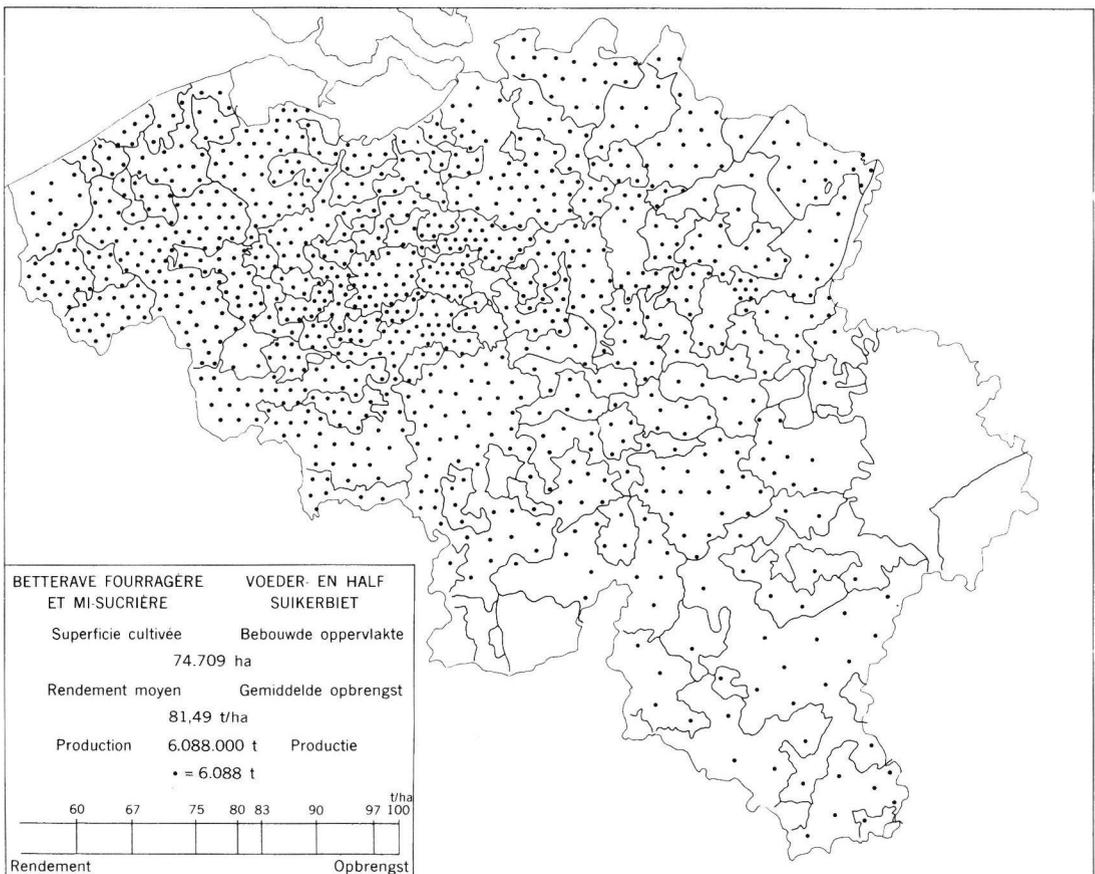
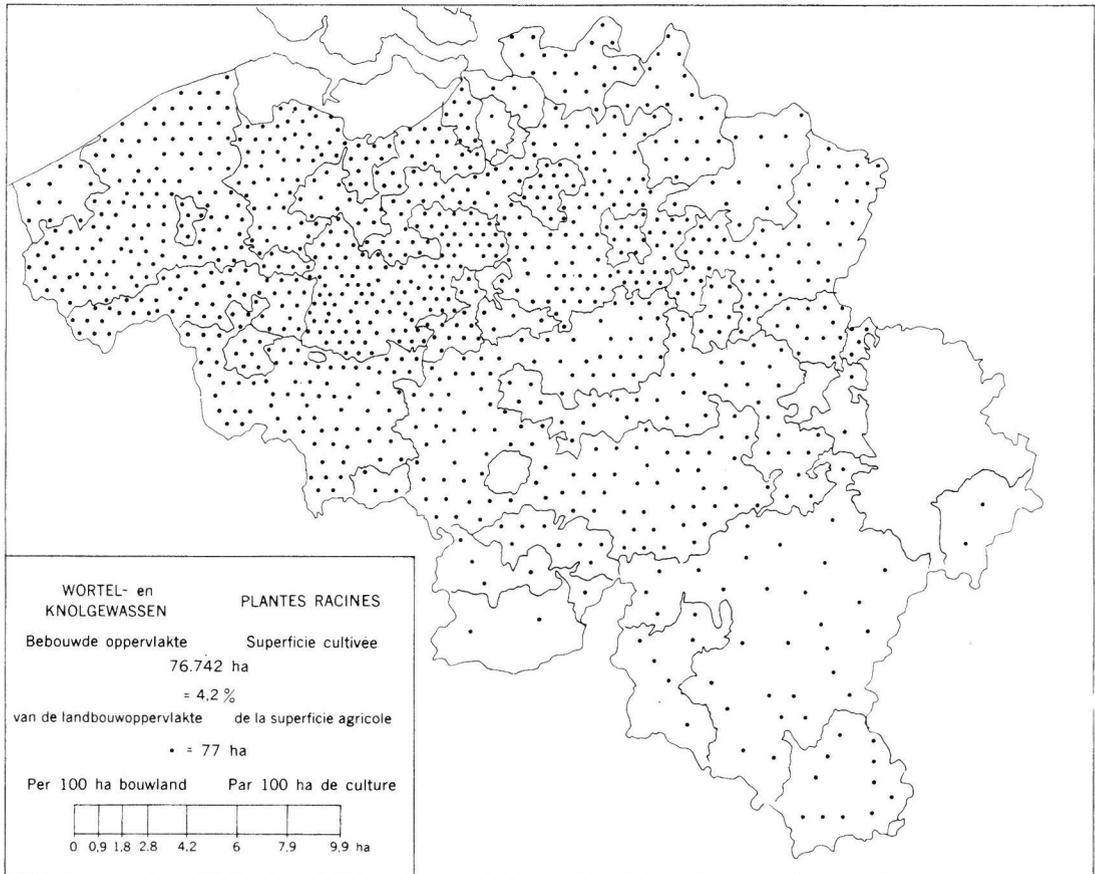
La répartition géographique.

Les plantes racines sont, indépendamment des pommes de terre dont il vient d'être question, les betteraves fourragères mi-sucrières, les carottes fourragères, les navets, les choux-navets, les rutabagas et les choux fourragers.

Le plus important de ces produits est la betterave fourragère, cultivée partout, mais plus spécialement dans la région sablo-limoneuse et dans la zone limitrophe de la région sablonneuse. L'aire de culture s'étend dans la Campine anversoise. Les plantes racines ne sont récoltées qu'en petite quantité dans la région limoneuse, sauf dans la partie nord-est de la Hesbaye. Elles sont plus cultivées dans le Condroz, dans la partie ouest de l'Ardenne et dans la région jurassique.

PLANTES RACINES. — BETTERAVES FOURRAGERES.

Régions	Superficie cultivée		Production en tonnes	
	ha	%	par ha	totale
Polders	3 574	4,42	71,27	250 442
Région sablonneuse	16 083	6,50	84,05	1 304 303
Campine	8 095	4,92	75,16	585 282
Région sablo-limoneuse	23 804	6,49	88,08	2 051 483
Région limoneuse	14 768	3,70	81,06	1 178 685
Région herbagère de Liège	631	0,70	69,41	43 450
Campine hennuyère	100	4,19	95,00	8 550
Condroz	5 036	3,06	72,78	364 991
Haute Ardenne	157	0,45	69,83	4 050
Région herbagère des Fagnes	170	0,96	79,77	13 002
Famenne	1 401	1,86	66,51	92 515
Ardenne	1 975	1,42	70,39	130 573
Région jurassique	956	2,27	70,43	60 710
Le pays :				
1950	76 742	4,20	81,49	6 008 000
1929	81 592	4,28	54,04	
1910	69 643	3,56	54,90	
1895	40 562	2,12	44,73	
1880	26 189	1,32	32,28	
1866	17 604	0,90	29,00	
1856	—	—	—	
1846	4 391	0,24	29,00	



Cette culture s'accommode de tous les sols et de tous les climats; elle est pratiquée là où l'élevage est intense. La répartition en 1950, a été la suivante :

Région sablo-limoneuse	34,1 %;
Région sablonneuse	21,8 %;
Région limoneuse	19,4 %;
Campine	9,7 %;
Condroz	6,0 %;
Polders	4,2 %;
Ardenne	2,2 %.

Les rendements.

Les rendements de la culture de la betterave fourragère présentent sur la carte une répartition géographique semblable à celle de la pomme de terre mi-hâtive.

7. Le seigle.

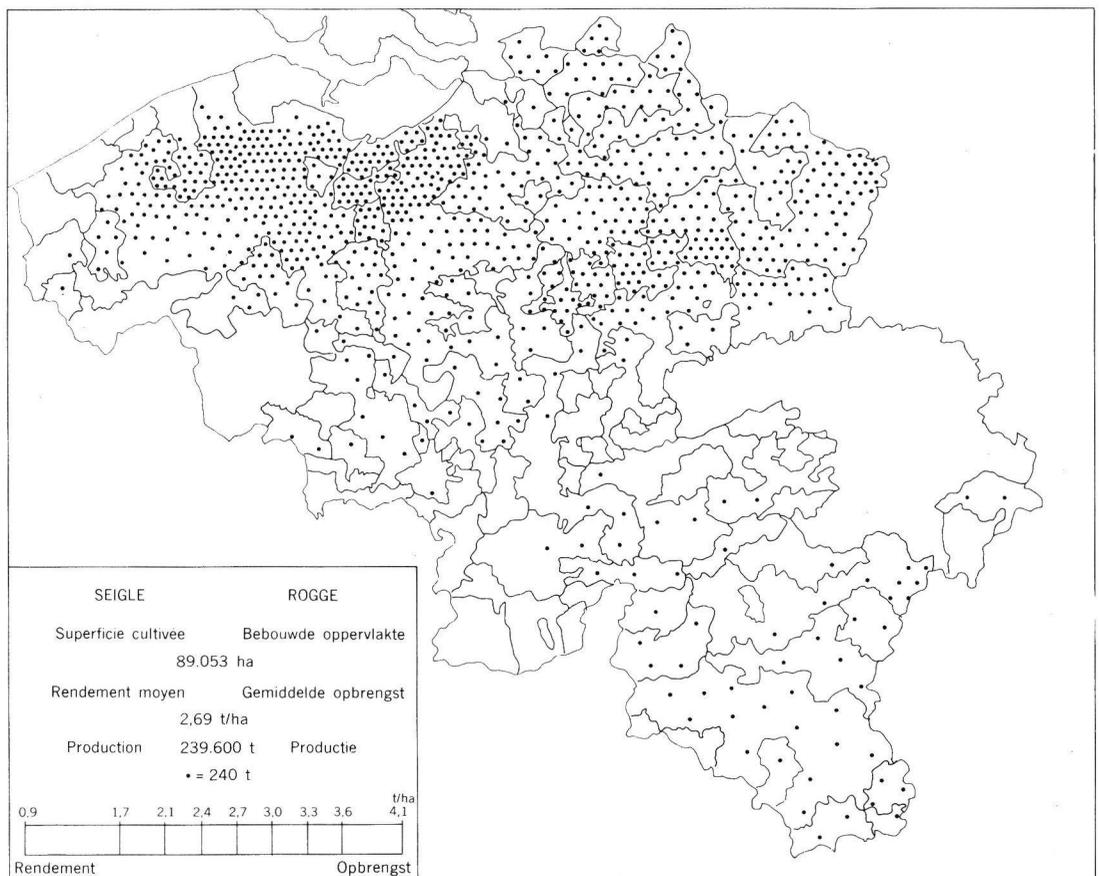
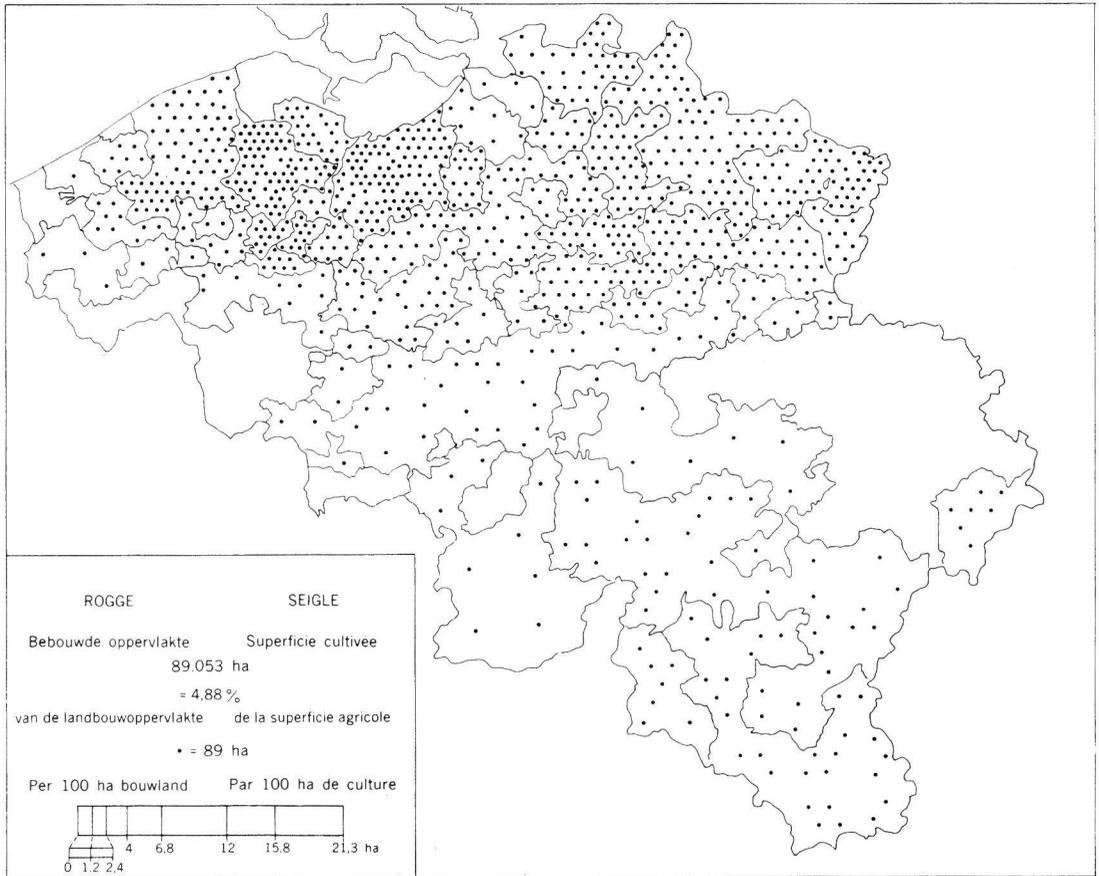
La répartition régionale.

Le seigle est facilement cultivé sur des terres légères où l'on ne saurait obtenir de bons rendements en betteraves sucrières et en céréales exigeantes telles que le froment ou l'orge.

Si l'on sème du seigle partout, sauf sur les terres de grandes cultures de la région limoneuse et dans les régions herbagères, il occupe, dans la partie nord du pays, dans les régions sablonneuse et sablo-limoneuse, une place importante qui atteint 15 et même 20 % de la superficie cultivée dans la Flandre Orientale, en Campine et dans le Hageland.

SEIGLE.

<i>Régions</i>	<i>Cultures</i>		<i>Production en tonnes</i>	
	ha	%	par ha	totale
Polders	1 279	1,59	2,89	3 696
Région sablonneuse	35 889	14,51	2,94	105 437
Campine	22 858	13,88	2,27	51 830
Région sablo-limoneuse	16 189	4,42	2,96	47 995
Région limoneuse	4 701	1,18	2,93	13 778
Région herbagère de Liège	137	0,15	2,47	338
Campine hennuyère	85	3,57	2,80	238
Condroz	1 520	0,92	2,31	3 511
Haute Ardenne	670	1,91	2,44	1 637
Région herbagère des Fagnes	70	0,40	2,20	154
Famenne	1 038	1,38	1,86	1 950
Ardenne	3 178	2,29	1,89	6 006
Région jurassique	1 437	3,41	2,09	3 003
Le pays :				
1950	89 053	4,88	2,61	236 600
1929	185 671	9,74	2,50	
1910	268 870	13,74	2,17	
1895	283 376	14,78	1,79	
1880	277 640	14,00	1,42	
1866	288 966	14,69	1,57	
1856	292 103	15,96	—	
1846	283 369	15,10	1,33	



Dans la région limoneuse, en Condroz et en Famenne, on réserve au seigle les terres peu fertiles. Le seigle a conservé une certaine importance dans la partie ouest de l'Ardenne et dans la région jurassique.

La répartition régionale de la culture était en 1950 :

- de 44,4 % dans la région sablonneuse;
- de 21,6 % en Campine;
- de 20,1 % dans la région sablo-limoneuse;
- de 5,8 % dans la région limoneuse;
- de 3,8 % dans les régions ardennaise et jurassique.

Si l'importance du seigle diffère beaucoup de région à région, les rendements sont à peu près les mêmes partout.

Le seigle est la culture de petites exploitations en Flandre où l'on fait l'élevage du porc.

L'importance du seigle s'est maintenue plus longtemps que celle du froment au cours des cent dernières années; elle n'a fléchi qu'après 1910, lorsque du maïs a été importé en abondance pour alimenter le bétail. La culture du seigle s'est cependant améliorée comme celle des autres céréales : le rendement est aujourd'hui le double de ce qu'il était il y a cent ans.

Les rendements.

Les rendements sont, à peu près, les mêmes dans tout le pays; ils sont cependant un peu plus élevés dans les régions du nord, régions sablonneuse, sablo-limoneuse et limoneuse. En Campine et dans le sud du pays les rendements sont faibles.

8. Les cultures dérochées.

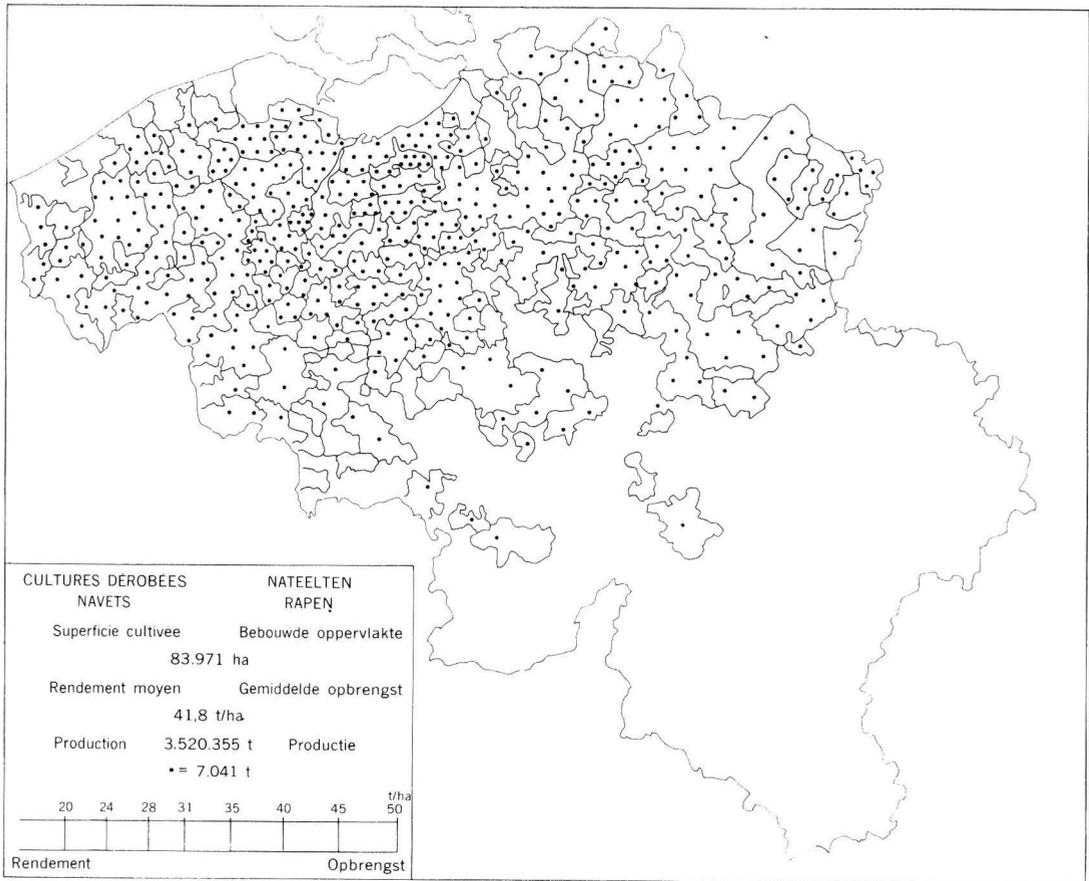
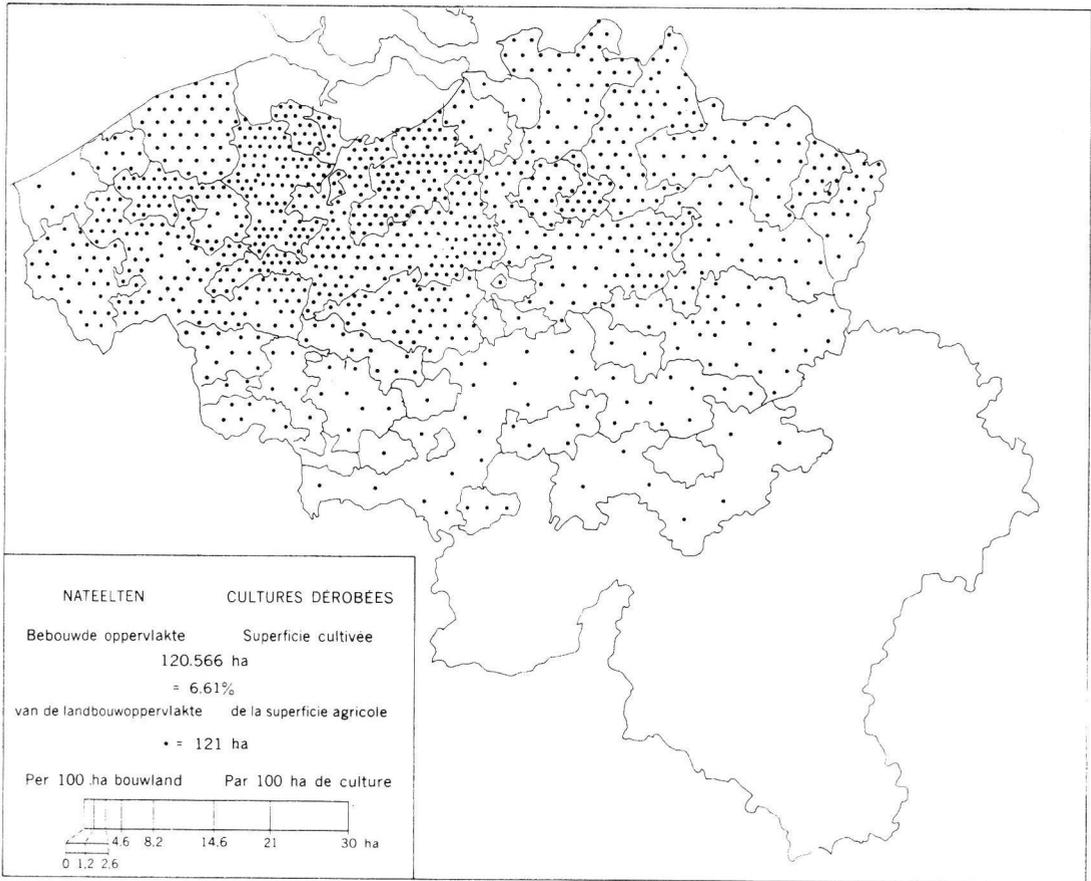
La répartition régionale.

Les hivers doux, la précocité d'une première récolte sur des terres légères qui se réchauffent rapidement, la densité de la population agricole et l'exiguïté des exploitations expliquent la localisation des cultures dérochées.

On a récolté, de cette façon, en 1950,

des carottes	sur	2 750	hectares;
des navets	»	83 971	» ;
des rutabagas	»	511	» ;
de la spergule	»	2 249	» ;
des choux fourragers	»	4 139	» ;
des choux moelliers	»	6 932	» ;
des céréales fauchées en vert	»	1 660	» ;
de la vesce (fourrage).	»	389	» ;
du maïs fourrager	»	1 961	» ;
des engrais verts (lupin, etc.)	»	12 259	» ;
d'autres produits	»	3 745	» .

C'est dans la partie nord du pays et plus spécialement dans la moitié septentrionale de la Flandre Occidentale, dans le Pays de Waas et dans le domaine des cultures maraîchères de Malines, entre la Dyle et la Grande Nèthe jusqu'à Heyst-op-den-Berg, que l'on pratique les cultures dérochées qui occupent jusqu'à 30 % de la superficie exploitée. Ces cultures augmentent le revenu de très petites exploitations; produisant des navets notamment, elles favorisent l'élevage bovin, produisant des plantes à enfouir vertes comme engrais, elles améliorent la fertilité du sol.



La répartition de ces cultures était en 1950 :

- de 39 % dans la région sablonneuse;
- de 29 % dans la région sablo-limoneuse;
- de 18 % en Campine;
- de 10 % dans la zone limoneuse.

Régions	Superficie	
	ha	%
Polders	2 634	3,27
Région sablonneuse	47 572	19,23
Campine	20 166	12,25
Région sablo-limoneuse	35 827	9,77
Région limoneuse	12 216	3,06
Région herbagère de Liège	146	0,16
Campine hennuyère	45	1,89
Condroz	1 492	0,91
Haute Ardenne	17	0,05
Région herbagère des Fagnes	40	0,23
Famenne	131	0,17
Ardenne	203	0,15
Région jurassique	77	0 18
Le pays : 1950	120 566	6,61

Le recensement de 1950 est le premier qui ait porté sur les cultures dérobées.

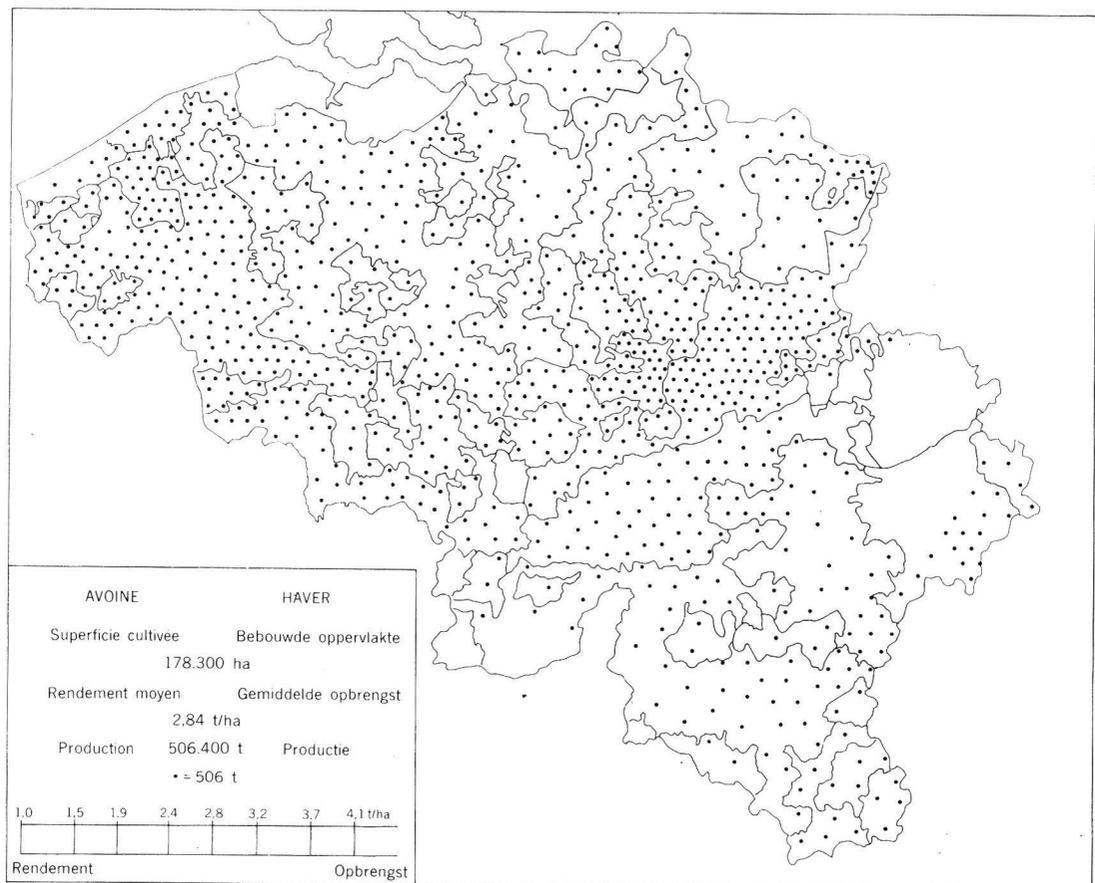
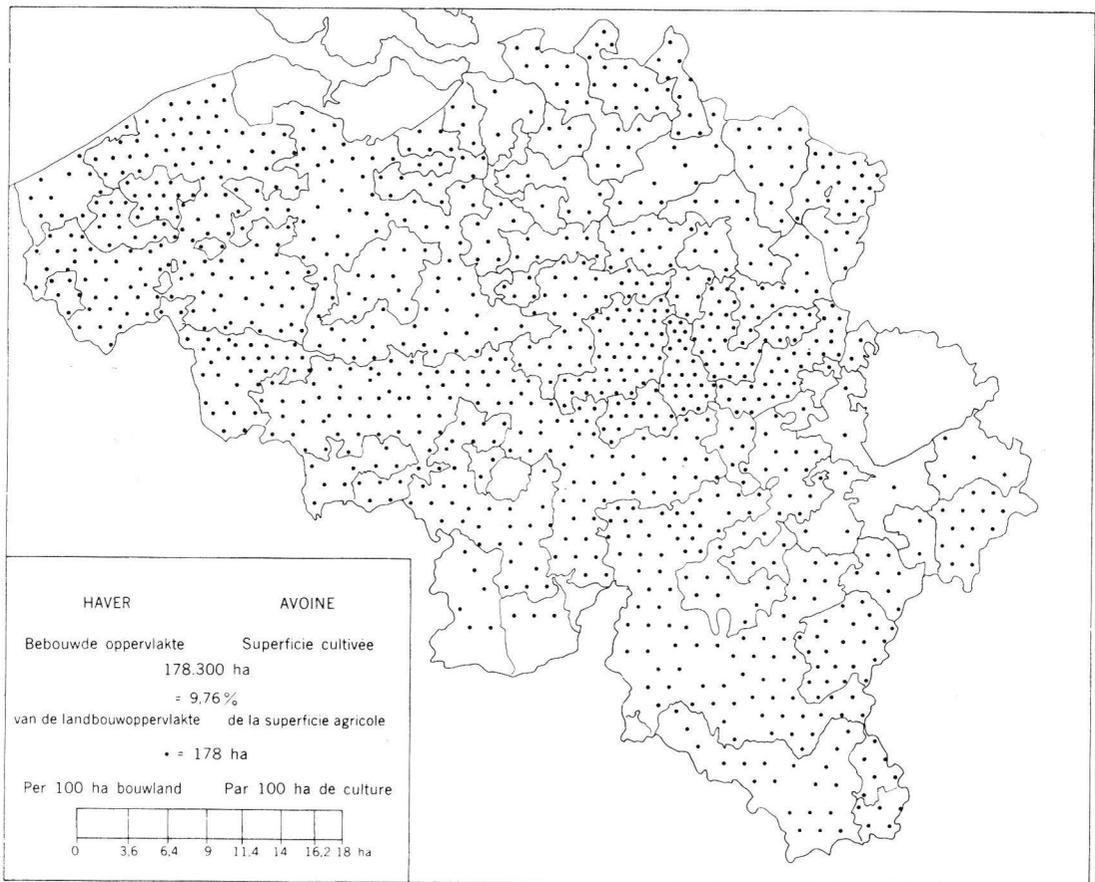
9. L'avoine.

La répartition géographique.

L'avoine occupe une grande place dans l'agriculture, soit 10 % de la superficie cultivée. Elle était en 1950 la céréale la plus cultivée. Elle est présente partout; sa localisation correspond peu à la division du pays en régions agricoles. Sa culture est importante dans la région limoneuse, en Hesbaye et dans le Tournaisis, dans la région sablonneuse aux environs de Kortemark (Flandre Occidentale) et en Campine, dans le nord de la province d'Anvers et dans les communes au nord de Maeseick, dans le Condroz et en Famenne, enfin le long de la frontière sud-est du pays, en Haute-Ardenne, en Ardenne et dans la région jurassique.

L'utilisation et les rendements.

L'avoine est en général consommée dans les fermes; il n'y a pas de corrélation bien nette entre la culture de cette céréale et l'élevage chevalin car cette denrée est utilisée pour quasi tous les élevages. Il n'y a pas non plus de corrélation entre l'importance de la culture et les rendements à l'hectare. En Campine, en Ardenne et dans la région jurassique, la place occupée par cette culture est proportionnellement plus grande que dans les autres régions, exception faite pour la région limoneuse, tandis que les rendements sont parmi les plus faibles du pays.



La part prise par les différentes régions dans la récolte d'avoine a été en 1950 :

Région limoneuse	30,5 %;
Région sablo-limoneuse	21,1 %;
Région sablonneuse.	13,9 %;
Condroz	8,5 %;
Campine	7,7 %;
Ardenne	5,6 %;
Polders	3,6 %;
Famenne	2,7 %.

AVOINE.

Régions	Superficie		Production en tonnes	
	ha	%	par ha	totale
Polders	5 987	7,42	3,11	18 619
Région sablonneuse	22 602	9,14	3,14	70 939
Campine	17 251	10,45	2,26	38 969
Région sablo-limoneuse	35 477	9,68	3,22	114,397
Région limoneuse	48 019	12,02	3,28	157 621
Région herbagère de Liège	1 460	1,61	2,38	3 477
Campine hennuyère	167	7,01	3,20	534
Condroz	15 427	9,36	2,79	43 062
Haute Ardenne	2 991	8,55	2,27	6 789
Région herbagère des Fagnes	675	3,83	2,16	1 458
Famenne	7 231	9,58	1,86	13 451
Ardenne	16 189	11,64	1,77	28 668
Région jurassique	4 820	11,43	1,74	8 388
Le pays :				
1950	178 300	9,76	2,84	506 400
1929	231 193	12,13	2,54	
1910	259 678	13,27	2,43	
1895	248 694	12,98	1,76	
1880	249 486	12,58	1,61	
1866	229 744	11,68	1,57	
1856	219 159	11,97	—	
1846	202 431	11,29	1,37	

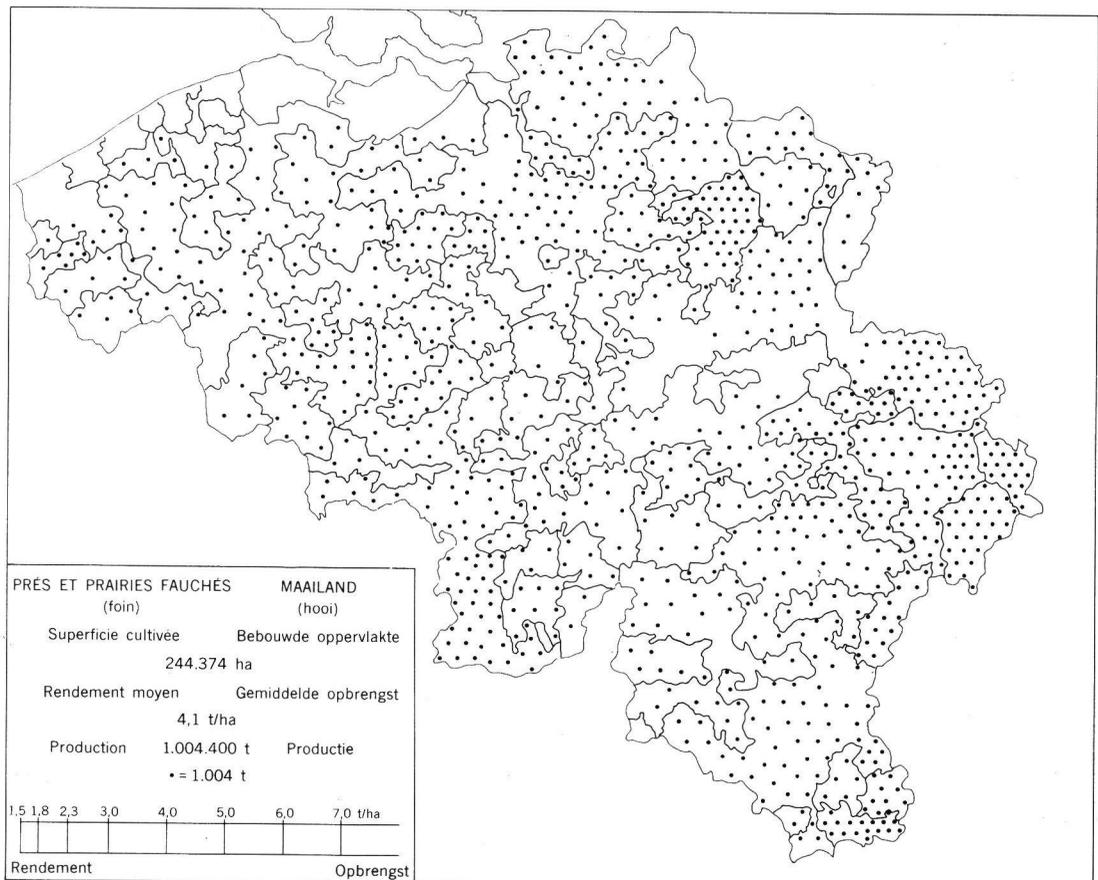
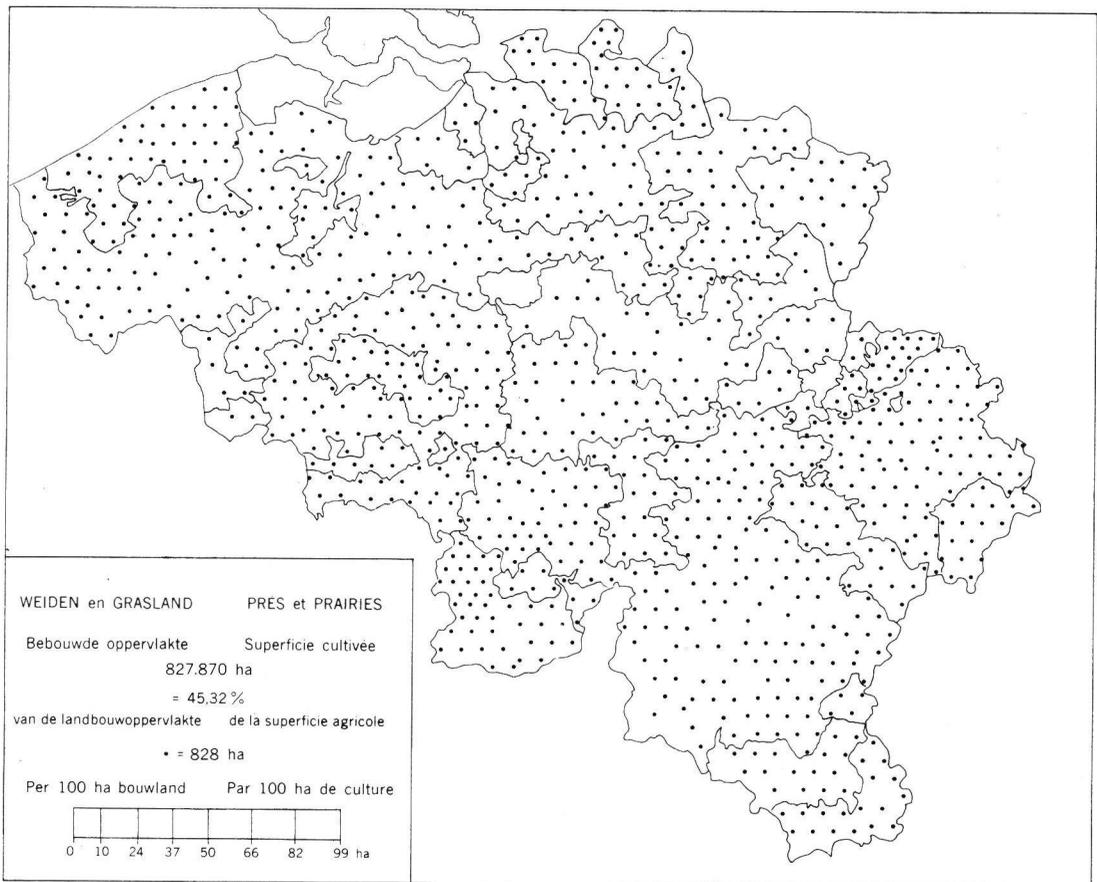
Le rendement des cultures d'avoine a doublé depuis cent ans comme celui des autres cultures céréalières.

10. Les prés et les prairies.

La répartition régionale.

Les prés et les prairies occupent 45 % de la superficie exploitée, et même plus de la moitié, si on leur ajoute les vergers fauchés ou pâturés. Il y en a partout dans le pays, spécialement sur les alluvions des rivières.

Les prés et les prairies dominent dans la partie méridionale du pays, au sud de la Haine, de la Sambre et de la Meuse. Dans les régions herbagères de Liège et de la Fagne (Hainaut), ils couvrent les 4/5^e de la superficie exploitée et même 99 % dans certaines communes; dans le nord-est de l'Ardenne et dans la vallée de la Semois de la région jurassique, la proportion est 2/3.



Les prés et prairies ont une certaine importance dans le nord du pays, dans la Campine anversoise, dans le Hageland et sur les collines de Flandre. Dans les régions sablonneuse et sablo-limoneuse, les toutes petites exploitations n'ont que peu de prairies. Dans la région limoneuse les grandes cultures laissent peu de place aux prairies, sauf sur les collines des Flandres. C'est en Hesbaye, dans le Tournaisis ainsi que dans les Polders du nord-est de la Flandre Orientale que les prairies occupent le moins de place, moins de 10 % de la superficie exploitée.

On ne constate une corrélation entre l'élevage bovin et les prairies ni en Flandre ni en Campine, parce que les fourrages herbacés et les produits des cultures dérochées y suppléent à l'insuffisance des prés.

Régions	Superficie		Production du foin en tonnes Prairies fauchées	
	ha	%	par ha	totale
Polders	33 179	41,14	4,11	7 499
Région sablonneuse	84 352	34,10	5,40	99 952
Campine	84 990	51,63	4,90	148 207
Région sablo-limoneuse	124 505	33,96	5,40	139 795
Région limoneuse	130 522	32,68	4,57	115 147
Région herbagère de Liège	73 052	80,74	4,35	115 583
Campine hennuyère	1 508	63,26	4,50	1 125
Condroz	87 431	53,07	3,21	80 335
Haute Ardenne	28 746	82,15	4,44	64 380
Région herbagère des Fagnes	15 420	87,52	2,43	12 876
Famenne	49 992	66,25	2,48	50 257
Ardenne	86 915	62,52	3,10	112 382
Région jurassique	27 254	64,61	3,91	56 839
Le pays :				
1950	827 870	45,32	4,11	1 004 400
1929	714 519	37,48		
1910	517 918	26,47		
1895	397 394	20,73		
1880	351 155	17,70		
1866	317 487	16,14		
1856	312 498	17,07		
1846	326 573	17,65		

Les rendements à l'ha des prés fauchés varient de région à région, du simple au double.

La superficie des prés et prairies a grandi considérablement de 1880 à 1950; elle est passée de 351 000 ha à 828 000 et sa place dans le domaine agricole s'est élargie : partant de 18 %, elle s'est élevée à 45 %. L'agriculture a profondément évolué depuis cent ans. Autrefois elle pourvoyait à l'alimentation de la population par sa production de céréales panifiables, de pommes de terre et de légumineux; la crise de 1880-1895 a obligé l'agriculteur à réduire certaines cultures, celles des céréales notamment, et à se tourner vers l'élevage, à réduire les cultures fourragères au profit des prairies améliorées qui demandent moins de travail.

11. Les fourrages herbacés.

Sous cette rubrique, on comprend les trèfles rouges, incarnats et autres, la luzerne, le maïs fourrager, le sainfoin et autres cultures fourragères à l'exception des prairies.

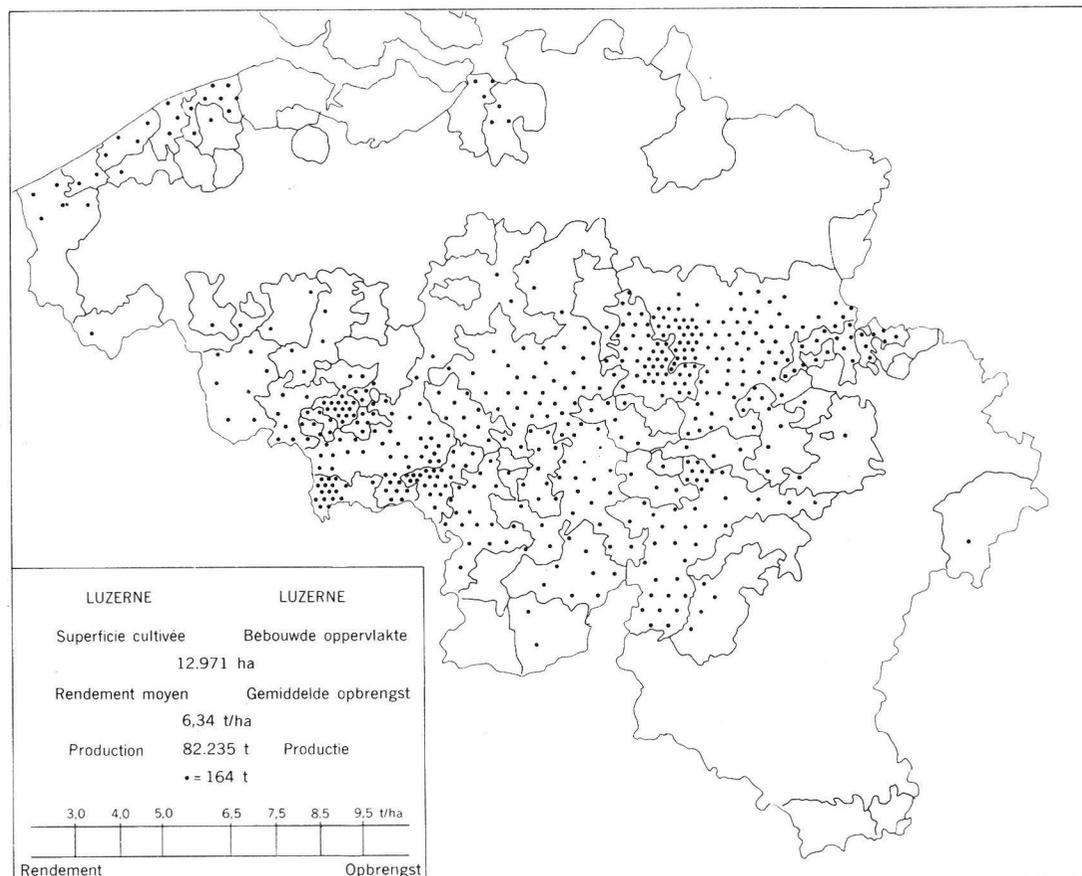
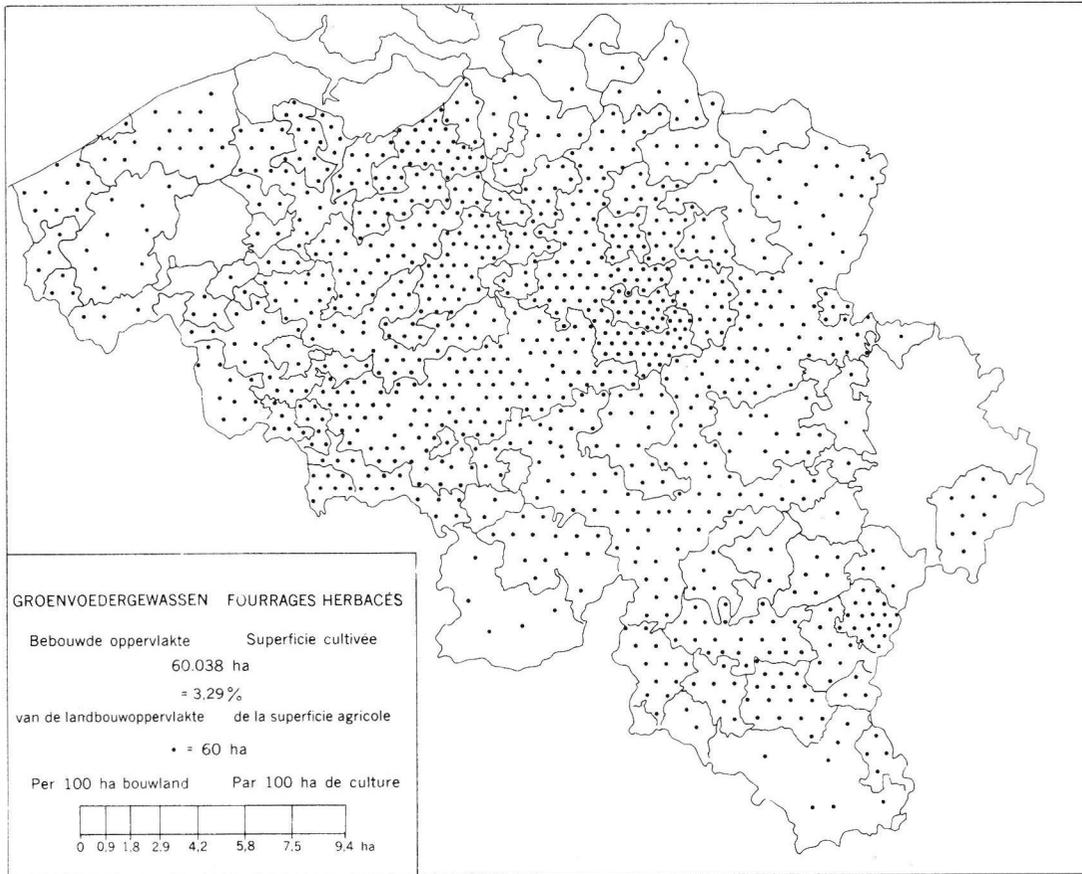
Pour récolter plus de fourrage et intensifier ainsi l'élevage bovin, le cultivateur pratique certaines cultures herbacées, mais pas spécialement dans les régions herbagères où toute l'activité s'est organisée en vue de l'exploitation de la prairie, ni dans celles où la production des plantes racines supplée à une insuffisance des herbages. La production de fourrages herbacés a pris de l'extension là où les exploitations sont très petites et où le morcellement des exploitations ne se prête pas à la prairie. Les zones de cultures herbacées sont dans le pays de Waas, dans le bassin de la Dendre, dans la région limoneuse du Brabant, entre la Senne, la Dyle et les Gettes, plus spécialement entre Louvain et Tirlemont. En Ardenne, sur le plateau de Wellin, Nassogne et Bastogne.

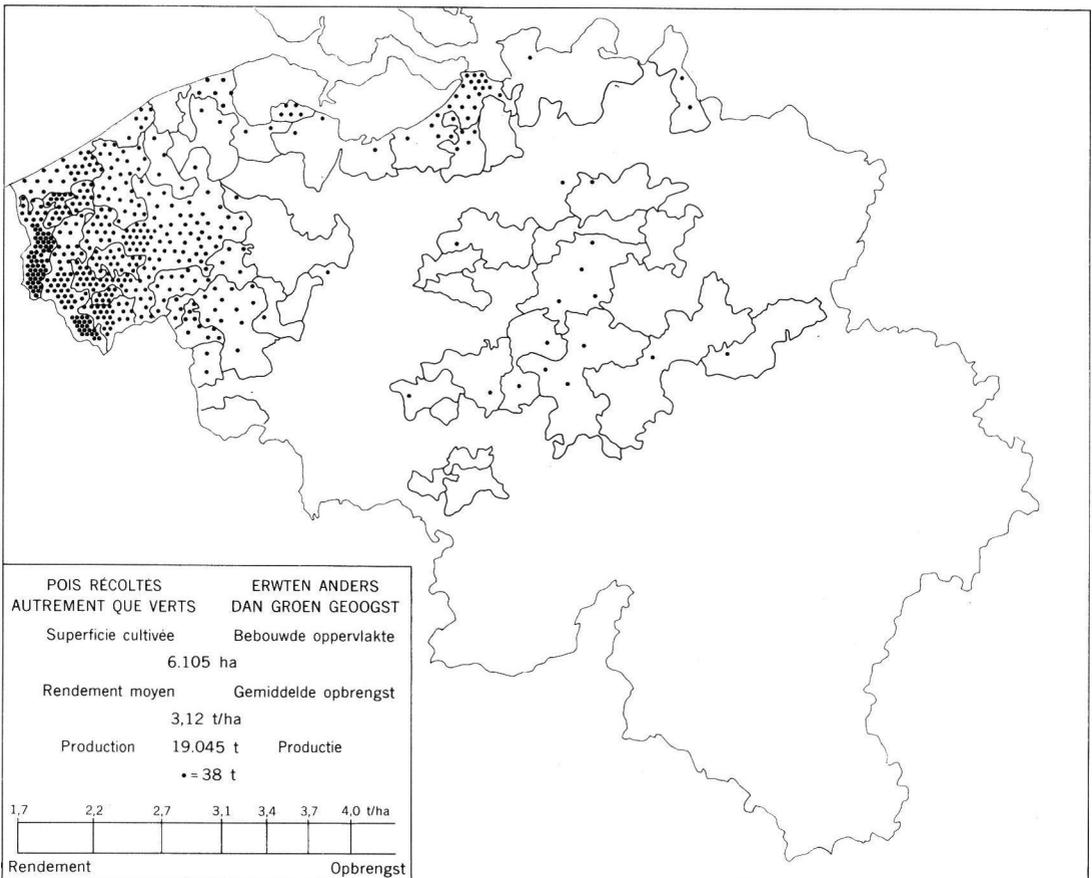
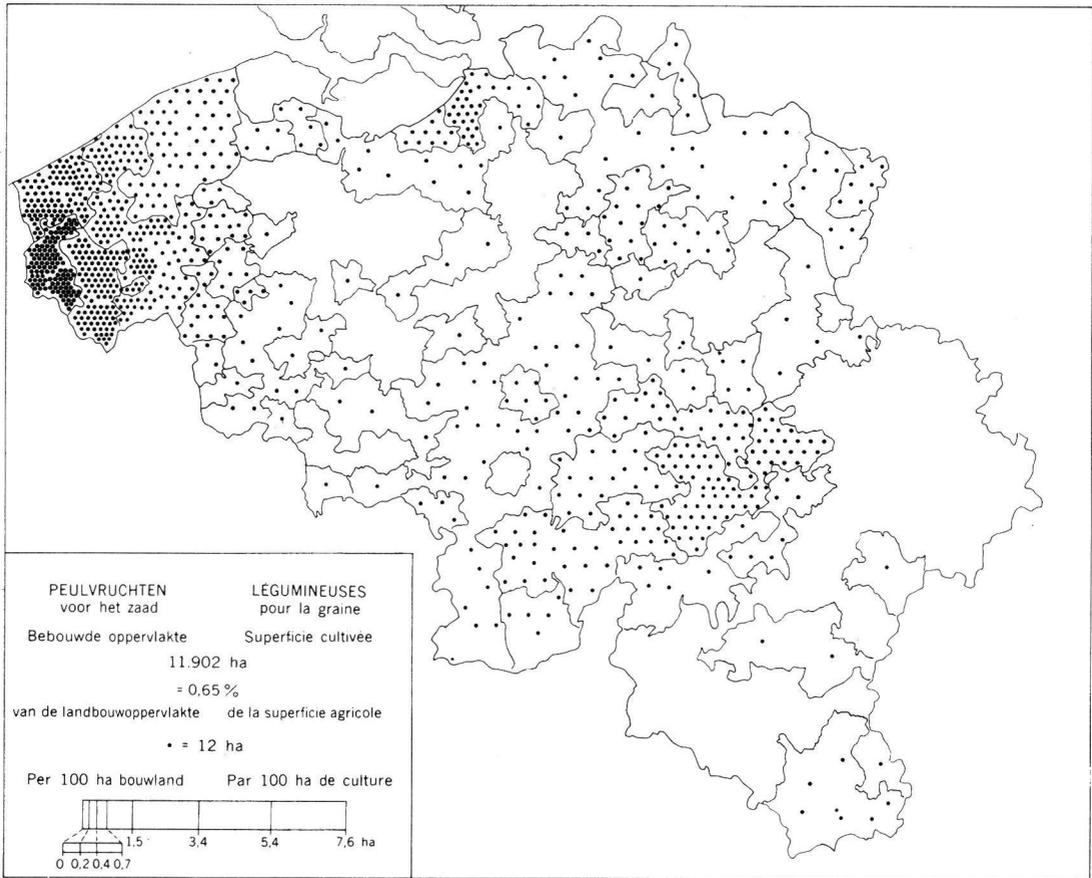
La luzerne est le seul fourrage herbacé dont on donne les rendements et les productions sur la planche 31 et sur le tableau.

Les fourrages herbacés n'ont plus l'importance qu'ils avaient autrefois; leur culture est remplacée par des prairies permanentes qui occupent moins de travailleurs et produisent, par ha, autant sinon plus d'unités alimentaires.

FOURRAGES HERBACÉS.

Régions	Superficie		Production en tonnes (Luzerne)	
	ha	%	par ha	totale
Polders	1 897	2,35	5,99	6 528
Région sablonneuse	9 180	3,71	7,94	452
Campine	4 649	2,82	4,31	564
Région sablo-limoneuse	13 186	3,60	6,49	9 189
Région limoneuse	16 661	4,17	6,62	47 499
Région herbagère de Liège	634	0,70	6,04	2 434
Campine hennuyère	132	5,54	6,50	546
Condroz	4 565	2,77	5,62	11,116
Haute Ardenne	567	1,62	6,18	111
Région herbagère des Fagnes	141	0,80	7,00	420
Famenne	1 871	2,48	5,74	4 253
Ardenne	5 870	4,22	7,04	344
Région jurassique	682	1,62	7,25	780
Le pays :				
1950	60 038	3,29	6,34	82 500
1929	78 071	4,09		
1910	132 372	6,77		
1895	157 586	8,22		
1880	151 538	7,64		
1866	153 217	7,79		
1856	160 642	8,78		
1846	147 923	8,25		





12. Les légumineuses cultivées pour la graine.

On récolte des pois, des haricots secs, des graines de féveroles, de lupins et de vesces.

Plus de la moitié des cultures de ces légumineuses se trouve dans la partie ouest de la Flandre Occidentale et tout particulièrement près de la frontière française dans les cantons de Roesbrugge, de Haringe, d'Ypres et de Furnes. On les cultive également dans tout le reste de la Flandre Occidentale, dans les Polders de l'Escaut, dans le nord du pays de Waas, dans le Condroz oriental et dans la Famenne y attenant.

Cette culture perd l'importance qu'elle avait autrefois lorsqu'elle fournissait les protéines nécessaires à une population pauvre qui ne pouvait se procurer de la viande et des œufs.

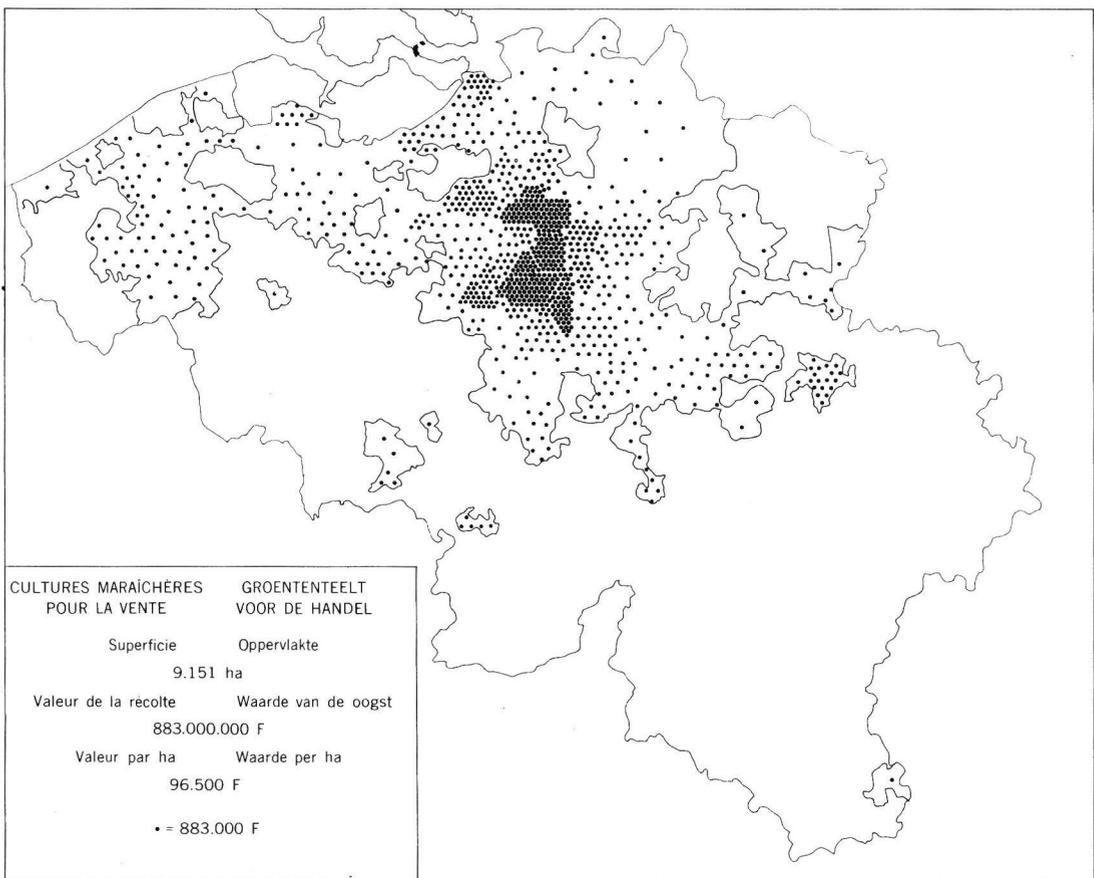
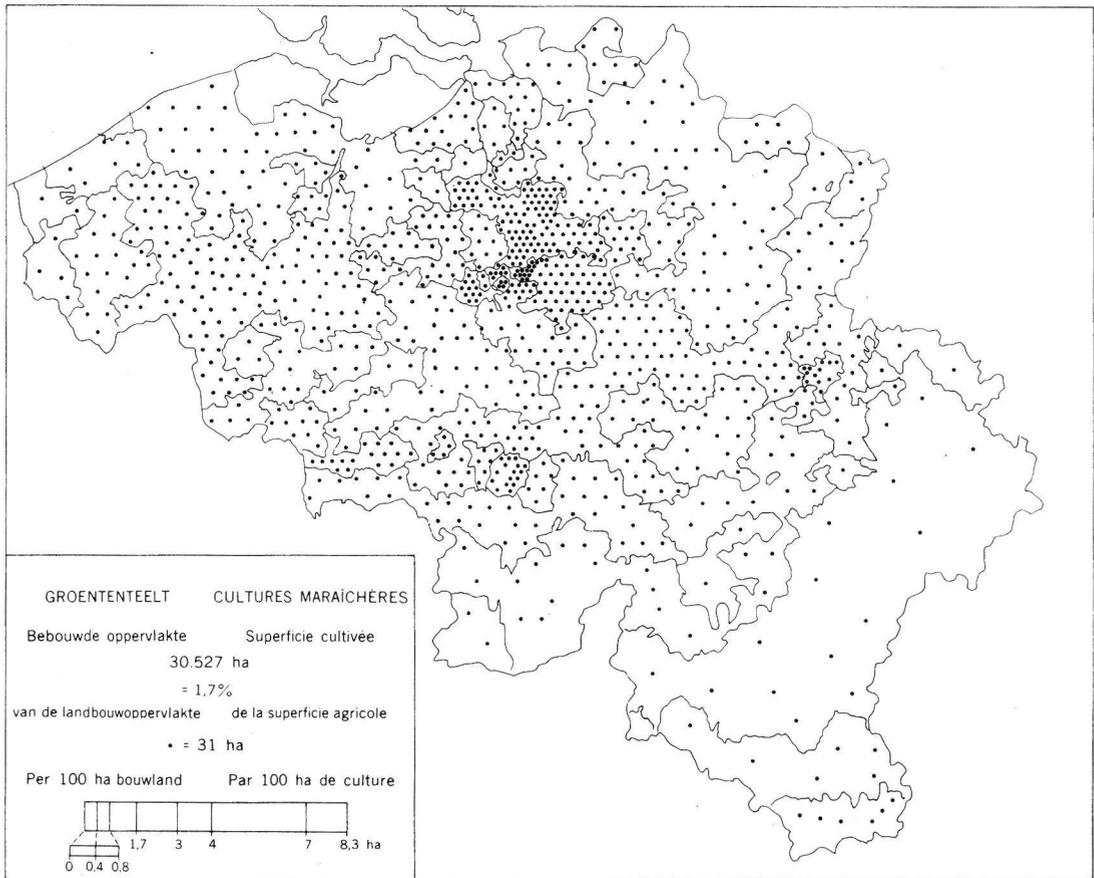
LES LEGUMINEUSES CULTIVEES POUR LA GRAINE.

Régions	Superficie		Production de pois en tonnes	
	ha	%	par ha	totale
Polders	2 395	2,97	3,17	4 352
Région sablonneuse	880	0,36	3,00	1 920
Campine	781	0,47	2,12	4
Région sablo-limoneuse	4 359	1,19	3,20	10 861
Région limoneuse	1 313	0,33	2,97	1 520
Région herbagère de Liège	29	0,03	3,12	6
Campine hennuyère	—	—	—	—
Condroz	1 580	0,96	1,61	25
Haute Ardenne	15	0,004	—	—
Région herbagère des Fagnes	65	0,37	—	—
Famenne	343	0,45	3,12	34
Ardenne	80	0,06	3,12	15
Région jurassique	72	0,17	0,96	4
Le pays :				
1950	11 902	0,65	3,12	19 000
1929	12 048	0,63		
1910	13 093	0,67		
1895	26 326	1,37		
1880	33 093	1,67		
1866	37 909	1,93		
1856	58 285	3,28		
1846	68 678	3,83		

13. Les cultures maraîchères.

Les cultures maraîchères couvrent 30 527 ha, soit 1,7 % de la superficie cultivée. La valeur de leurs produits leur donne dans l'économie agricole du pays une place plus grande que ne leur assigne l'étendue des exploitations. Toute habitation à la campagne a son jardin potager pour les besoins du ménage; on estime que les 2/3 de la production potagère n'entrent pas dans le circuit commercial. On comptait en 1950, 711 000 exploitations de moins d'un ha aux mains de producteurs « occasionnels », c'est-à-dire non professionnels, cultivant 104 000 ha pour y récolter des légumes. Elles ne sont pas comprises dans la statistique.

Les produits potagers commercables sont récoltés en quelques lieux propices, dont la terre est légère et facile à travailler, où les exploitations sont petites et aux mains de cultivateurs voués, en quelque sorte, par vocation à un travail très spécial.



La localisation des cultures maraîchères se marque bien par la représentation de la valeur production sur la planche 31.

La situation des marchés constitués par les agglomérations explique la localisation des cultures maraîchères.

Les principaux centres de ces cultures sont aux environs de Gand, au Borinage, dans le Centre, près de Charleroi et de Liège. La zone la plus importante et la plus spécialisée est celle de Malines, Bruxelles et Louvain qui se prolonge vers Anvers. On y récolte du witloof, des tomates, des asperges, des choux-fleurs, etc. Le marché principal est, dans cette zone, Malines d'où les légumes sont expédiés dans tout le pays et à l'étranger.

CULTURE MARAICHÈRE.

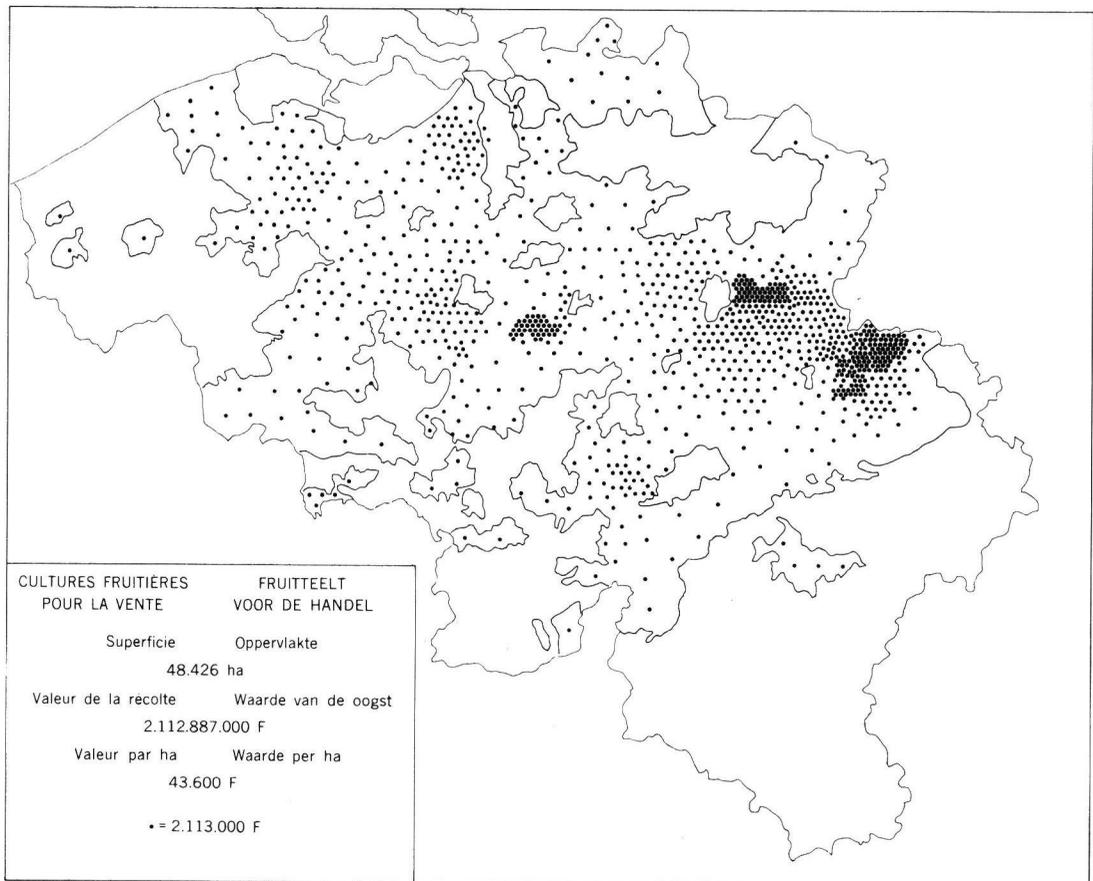
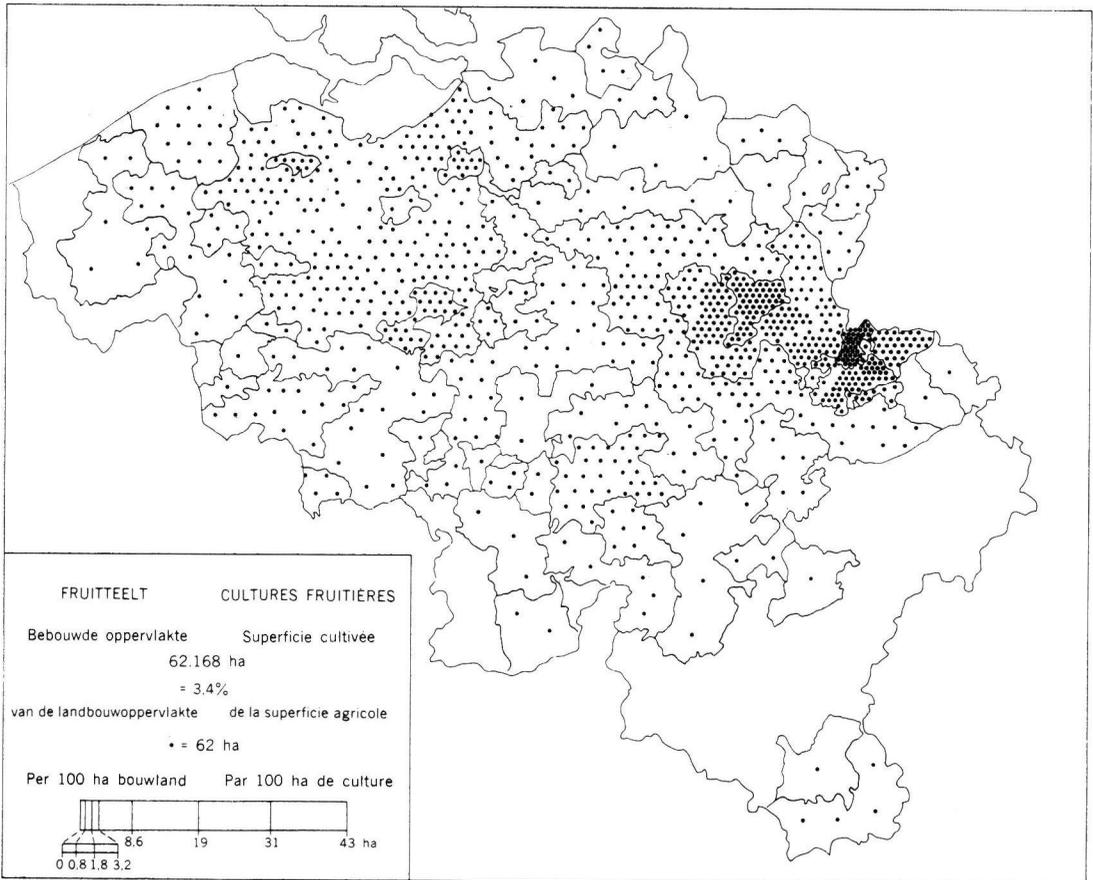
Régions	Superficie	
	ha	%
Polders	907	1,12
Région sablonneuse	6 308	2,55
Campine	2 702	1,64
Région sablo-limoneuse	9 560	2,61
Région limoneuse	6 143	1,54
Région herbagère de Liège	926	1,02
Campine hennuyère	65	2,73
Condroz	2 676	1,62
Haute Ardenne	33	0,09
Région herbagère des Fagnes	90	0,51
Famenne	406	0,54
Ardenne	368	0,26
Région jurassique	344	0,82
Le pays :		
1950	30 527	1,70
1929	35 104	
1910	36 609	
1895	41 868	
1880	39 724	
1866	37 330	
1856	34 981	
1846	34 507	

Si les cultures occupent toujours à peu près la même place, elles se sont considérablement améliorées par l'augmentation des rendements et surtout par la qualité des produits.

14. Les cultures fruitières.

Si partout à la campagne, on trouve quelques arbres fruitiers et une ou deux serres près des habitations, en certains endroits les plantations fruitières ont pris un grand développement en vue du commerce. En 1950, les arbres et les plantes fruitiers, en plein air, occupaient 62 168 ha, soit 3,4 % du domaine agricole et les serres 458 ha. Les plantations commercialisées représentaient 48 426 ha et les vergers dont les herbages étaient utilisés pour l'élevage, 45 631 ha.

Les plantations fruitières commercialisées sont groupées autour du marché qui leur est nécessaire, ou à proximité des grandes agglomérations.



Les cartes où l'on marque l'occupation des terres par les plantations fruitières (pl. 30) et la valeur de la récolte (pl. 31) font voir une grande concentration.

Dans l'est du pays, une grande zone de plantation s'étend dans les provinces de Liège et de Limbourg. On peut y distinguer deux parties. A l'ouest de la Meuse, les plantations se trouvent dans le haut bassin du Démer et du Geer, en Hesbaye humide (zone limoneuse) et dans la région sablo-limoneuse du sud du Limbourg; les vergers sont particulièrement nombreux entre les vallées du Geer et du Démer, dans le quadrilatère : Saint-Trond, Tongres, Herk-de-Stad, Hasselt; cette zone s'allonge vers Waremme; les vergers y occupent de 30 à 40 % des terres exploitées. A l'est de la Meuse, c'est dans le pays de Herve que les vergers sont exploités, particulièrement à Aubel, Herve, Dalhem, Fléron.

Dans toute la Flandre Orientale, les plantations d'arbres fruitiers sont nombreuses; elles le sont particulièrement au nord-ouest de Gand, aux environs d'Eeklo et dans le sud du pays de Waas.

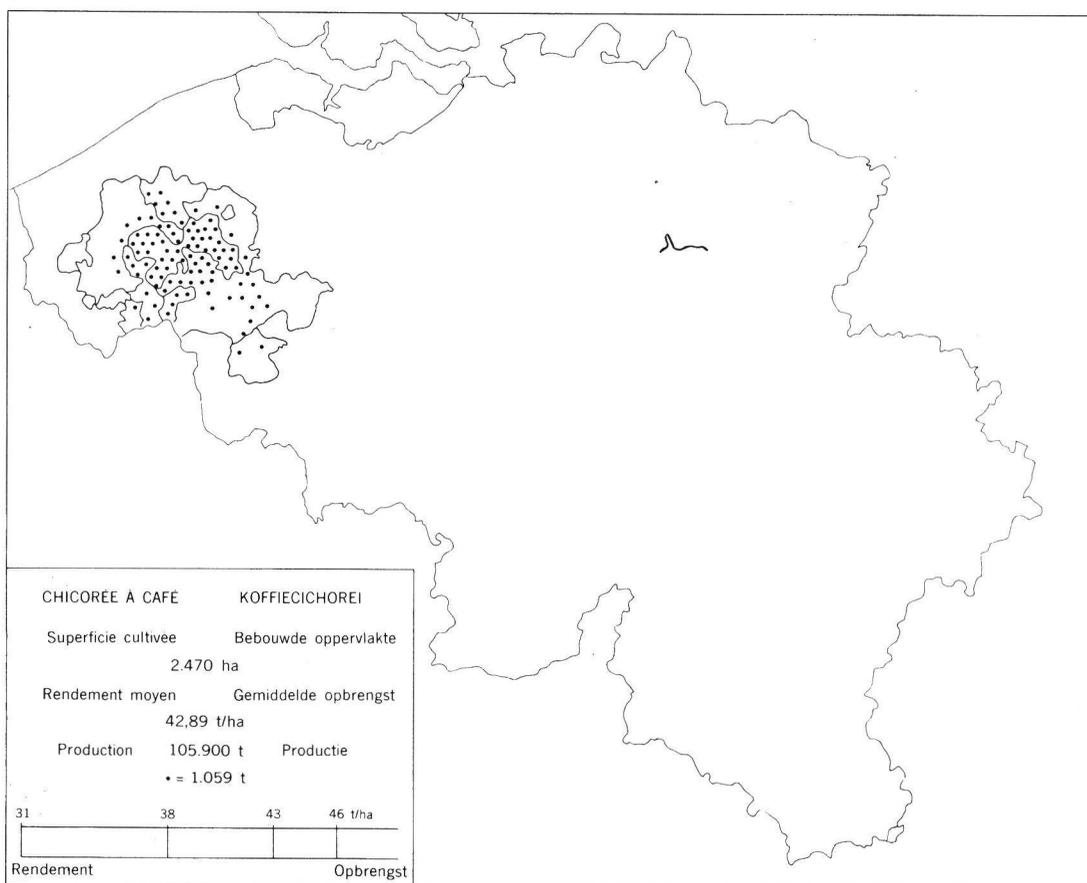
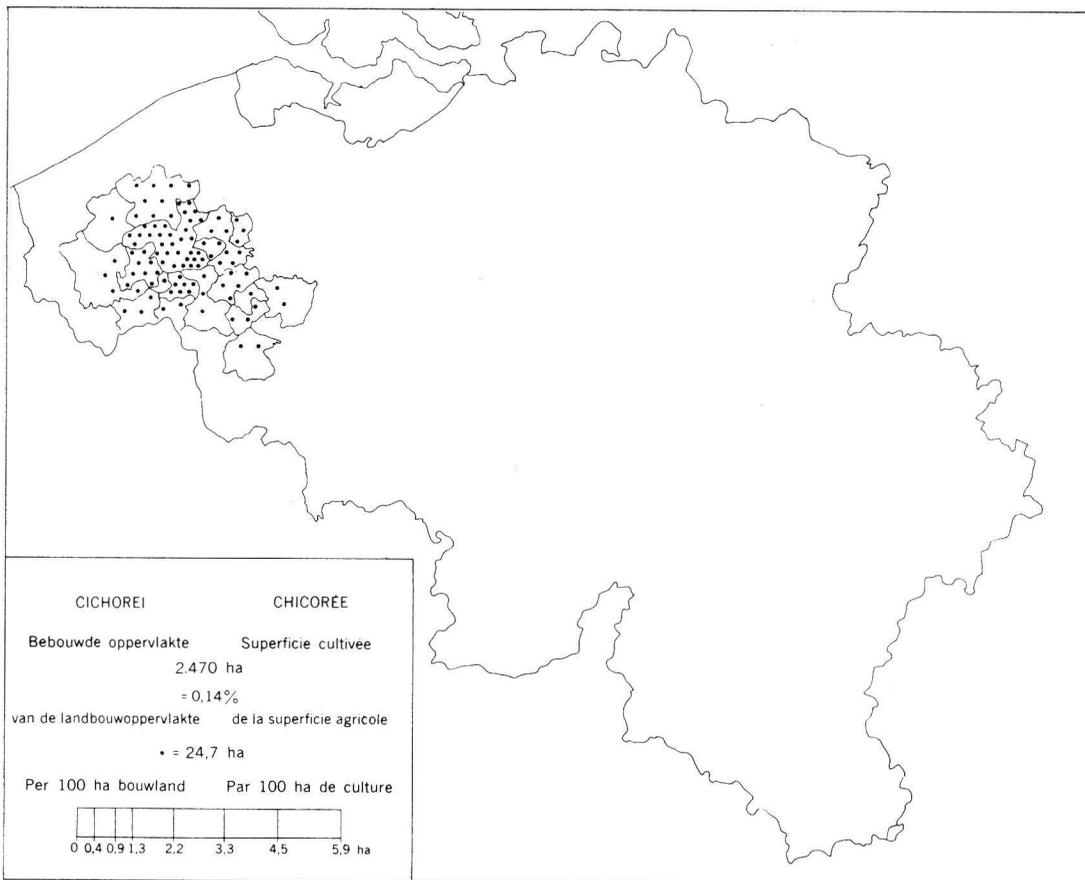
Au sud-ouest de Bruxelles, on récolte beaucoup de fruits. Un endroit remarquable par la concentration de la production est celui de Hoeilaart et Overijse, au sud-est de Bruxelles, aux sources de l'Yse. La commune forestière de Hoeilaart n'a que 346 ha de terre exploitée, dont 167 sont couvertes de serres pour la culture de la vigne et la production du raisin de table.

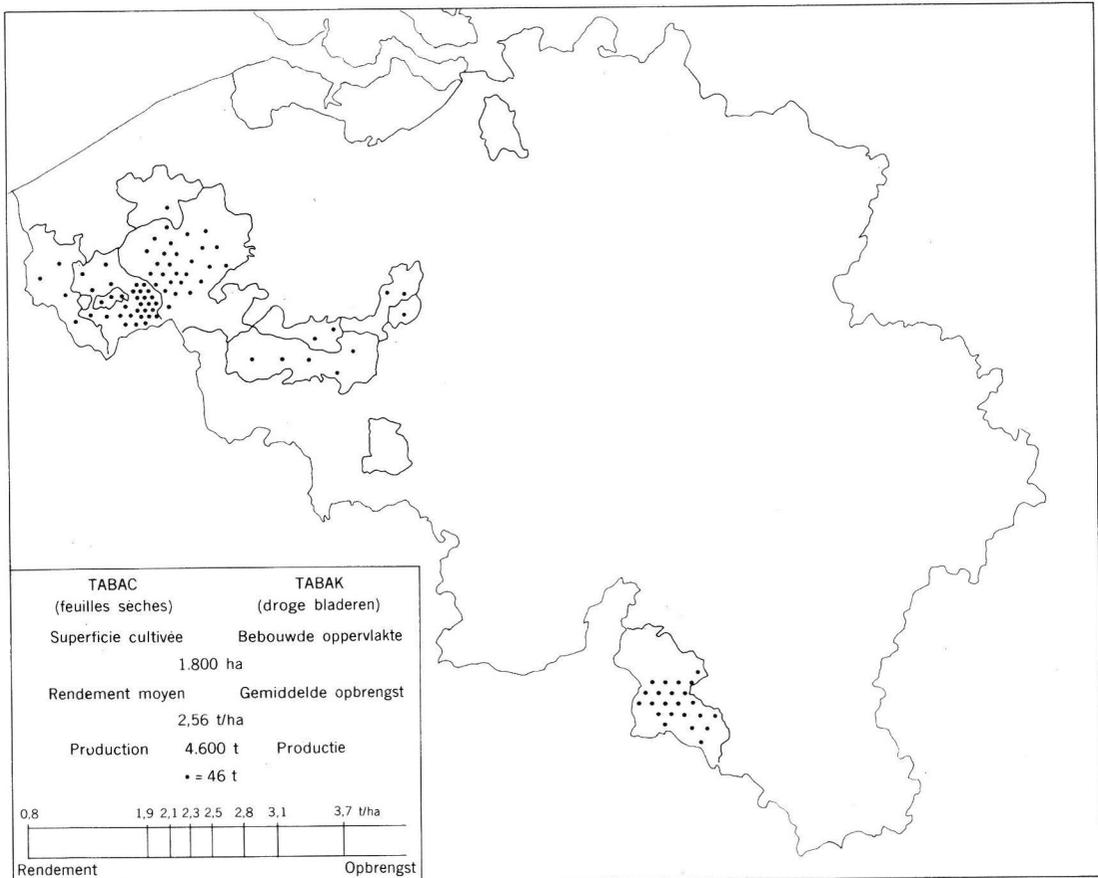
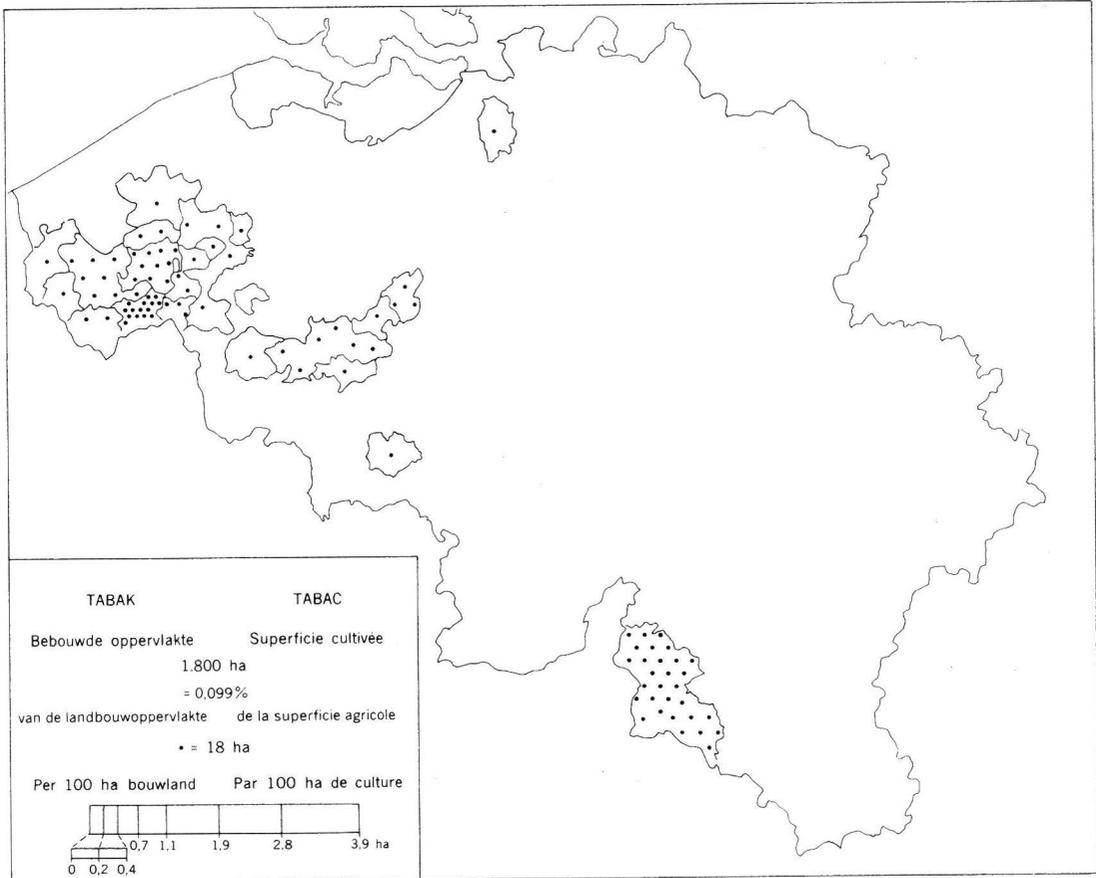
Dans la vallée de la Meuse, à Wépion, près de Namur, on récolte des fraises et dans la vallée du Démer, entre Aarschot et Diest, des pêches et des prunes.

CULTURE FRUITIERE.

<i>Régions</i>	<i>Superficie</i>	
	ha	%
Polders	890	1,10
Région sablonneuse	6 560	2,65
Campine	2 338	1,42
Région sablo-limoneuse	16 760	4,57
Région limoneuse	15 234	3,81
Région herbagère de Liège	10 267	11,35
Campine hennuyère	36	1,51
Condroz	4 410	2,68
Haute Ardenne	6	0,02
Région herbagère des Fagnes	22	0,12
Famenne	708	0,94
Ardenne	249	0,18
Région jurassique	271	0,64
Le pays :		
1950	62 168	3,41
1929	70 304	
1910	65 015	
1895	47 590	
1880	37 908	
1866	48 317	
1856	—	
1846	45 734	

La superficie des plantations ne change plus guère depuis 1895, mais la qualité des produits s'est considérablement améliorée.





15. La chicorée à café.

La culture de la chicorée n'occupe que 2 470 ha, soit 0,14 % de la superficie agricole. Elle est signalée comme l'exemple d'une grande concentration. Elle n'est présente que dans la région sablo-limoneuse de la Flandre Occidentale, dans une zone qui s'allonge entre Courtrai et Torhout et dont Roulers est le centre; elle coïncide avec une zone où l'on plante le tabac. En aucun point, la culture ne couvre plus que 6 % de la superficie exploitée.

16. Le tabac.

Les plantations de tabac ne couvrent que 1 800 ha, soit 0,1 % de la superficie exploitée; elles n'en couvrent pas 4 % dans aucune des contrées de culture.

On plante du tabac dans la partie sud-ouest de la Flandre Occidentale, sur les bords de la Lys à Wervik et Menin et vers Ypres jusqu'à Poperinge; on le plante, mais moins, dans le quadrilatère Courtrai, Passendael, Torhout et Tielt, dont Roulers est le centre. On le plante dans la vallée de la Dendre, d'Alost à Ninove (Appelterre), à Grammont et à Lessines, avec une extension vers Tournai.

On le plante aussi dans la vallée de la Semois, sur les alluvions de la rivière, dans une vingtaine de communes, de la frontière française jusqu'un peu en amont de Bouillon.

IV. — L'ELEVAGE.

L'élevage est la spéculation de plus en plus dominante de l'agriculture belge. En 1950, les produits animaux représentaient 77,4 % de la valeur de la production agricole proprement dite (horticulture exclue), contre 22,6 % pour les produits végétaux non utilisés pour l'élevage.

Les bovins occupent la première place dans l'élevage belge, par la valeur du lait et de la viande qu'ils produisent; les porcs, les chevaux et les poules pondeuses complètent la liste des animaux dont l'élevage est important.

A. — Les bovins.

Les bovins, au nombre de 2 112 000 en 1950, sont élevés partout dans le pays; ils le sont particulièrement en certains endroits comme on peut le voir sur la carte de la planche 32 où chaque point représente 211 bêtes.

Ce bétail est nombreux dans le nord de la Flandre et de la province d'Anvers, dans le bassin de l'Yser, sur les collines des Flandres, entre l'Escaut et la Dendre et dans l'angle nord-est du Limbourg.

On élève surtout ce bétail dans l'est du pays : dans le pays de Herve et dans les contrées limitrophes; en Ardenne et dans les pointes est du Condroz et de la Famenne; dans l'ouest du pays, dans ce qu'on appelle la botte du Hainaut, au voisinage de la région herbagère française de la Thiérache (Marlagne, Fagne et Rièzes).

La densité de l'élevage, mesurée par le nombre de bêtes par hectare de la superficie exploitée est indiquée par la couleur; la densité moyenne pour le pays est de 116 bêtes par 100 ha. Les parties du pays où la densité est supérieure à la moyenne sont en rouge et la teinte est d'autant plus foncée que la densité est plus grande. Les parties du pays, où la densité est inférieure à la moyenne sont en vert, dont la teinte est d'autant plus foncée que la densité est faible.

Les zones délimitées suivant les densités d'élevage ne correspondent que très imparfaitement aux régions agricoles définies par le Ministère de l'Agriculture. Néanmoins, on a groupé les faits suivant ces régions comme on les trouve dans les tableaux du recensement.

La comparaison des planches 32 et 30 fait voir une corrélation entre l'élevage et les cultures. Les zones de grandes cultures de betteraves sucrières, de froment, d'orge de la zone limoneuse et du lin dans les régions sablonneuse et sablo-limoneuse (Courtraisis) se distinguent par la faiblesse de l'élevage bovin. Par contre, les contrées du nord où l'on cultive le seigle, la pomme de terre, les plantes racines et où l'on pratique les cultures dérochées entretiennent de nombreux troupeaux. Les plus fortes densités sont atteintes dans les régions herbagères de l'est et de l'ouest du pays, où les prés, les prairies et les fourrages herbacés occupent presque toute la superficie exploitée.

L'élevage est généralement important dans les contrées où les exploitations sont petites et où le cultivateur doit augmenter son revenu en faisant de l'élevage avec partiellement des fourrages achetés.

Le tableau donne, par région agricole le nombre de bêtes : chiffre absolu et par 100 ha cultivés.

BOVINS. — Nombre total et par 100 ha d'étendue exploitée.

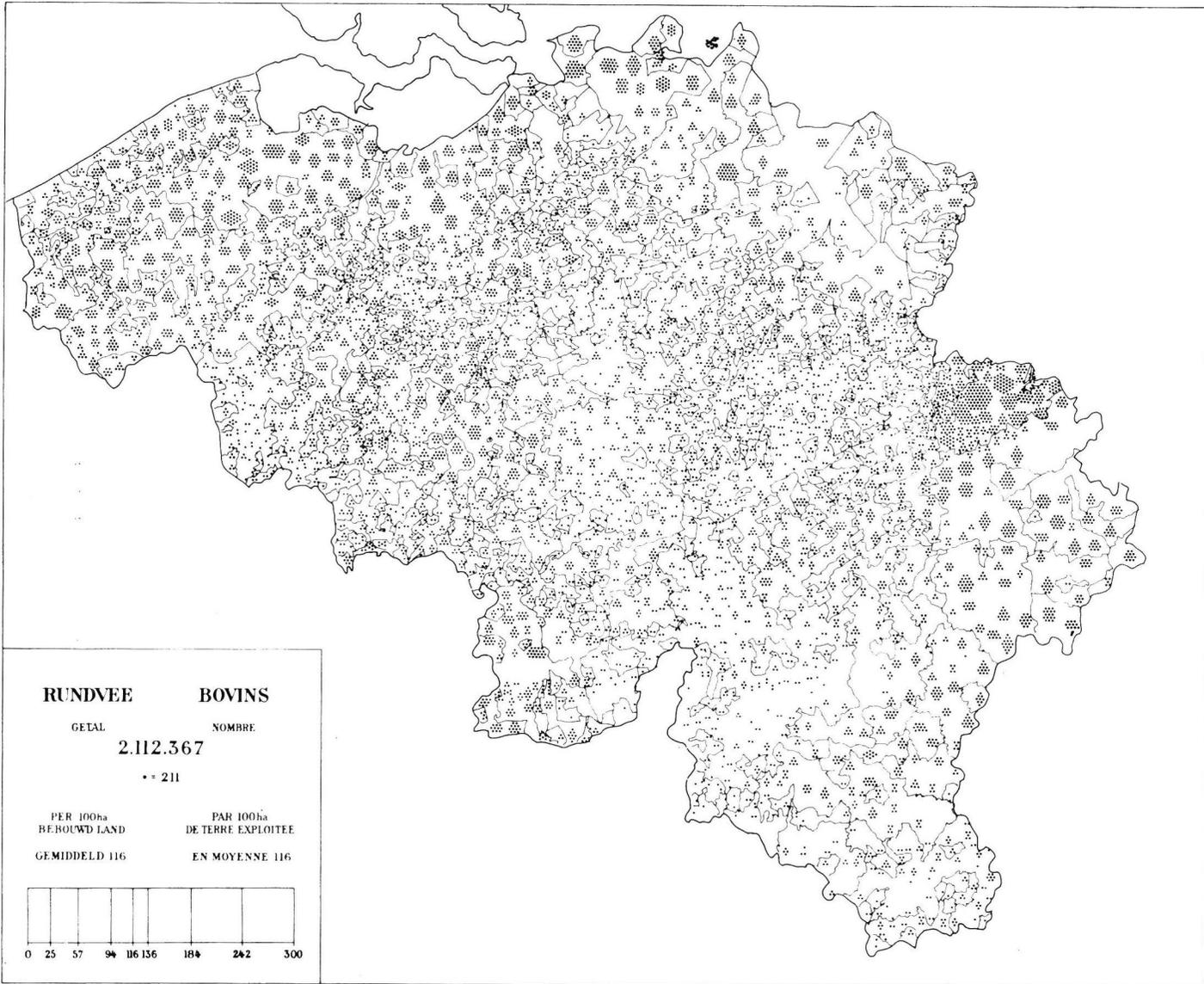
<i>Régions</i>	<i>Nombre</i>	<i>Bovins par 100 ha</i>
Polders	107 058	133
Région sablonneuse	324 145	131
Campine	195 248	119
Région sablo-limoneuse	393 989	107
Région limoneuse	392 151	98
Région herbagère de Liège	198 523	219
Campine hennuyère	2 593	109
Condroz	163 427	99
Haute Ardenne	46 654	133
Région herbagère des Fagnes	28 257	160
Famenne	74 850	99
Ardenne	148 613	107
Région jurassique	36 852	87
Royaume	2 112 360	116

Aux environs de Bruxelles la densité de bétail bovin est la moins élevée parce que l'agriculture n'y est représentée que par la culture maraîchère.

* * *

LES NAISSANCES.

On comptait, en 1950, 2 112 367 animaux dont 896 137 vaches laitières et 772 713 veaux nés en cette année. Il ne paraît pas qu'il y ait eu d'importants déplacements de bétail notamment aux fins d'engraissement.



LES RACES BOVINES BELGES.

Le pays élève des bovins pour la production à la fois, de viande et de lait.

a) *La race rouge de la Flandre Occidentale* représente 14,5 % du cheptel total. La bête est grande, lourde, longue et précoce, remarquable par ses aptitudes laitières : son lait a un taux butyreux élevé. La vache adulte a une taille de 1,40 m environ et pèse, à l'état normal, environ 700 kg. Suivant la fertilité de la région, la taille au garrot de la vache adulte varie de 1,36 à 1,44 m et son poids, de 650 à 750 kg.

La robe est uniformément rouge, généralement d'une teinte foncée, n'allant cependant pas jusqu'au brun foncé. Un peu de blanc peut paraître au front, aux joues, à la partie inférieure de la poitrine, du ventre, des jambes et du toupillon de la queue, même sur le côté du ventre.

b) *La race pie-rouge de la Flandre Orientale* représente 12 % du cheptel belge. La vache fournit beaucoup de lait riche et donne, en même temps, de la viande. Son poids varie de 600 à 700 kg, suivant la taille de 1,36 à 1,44 m. Les taches blanches se marquent de plus en plus sur le rouge de la robe.

c) *La race pie-rouge de Campine*, est répandue dans les provinces d'Anvers et du Limbourg. Elle représente 11 % du cheptel belge. La race est à deux fins. Les spécimens sont de format moyen, très rustiques, et les mieux adaptés aux régions sablonneuses d'Anvers et du Limbourg.

Les vaches sont surtout laitières et remplissent, à cet égard, un rôle important dans l'économie rurale des régions de petite culture.

La vache adulte normale a une taille de 1,30 m et pèse, à l'état normal, 500 kg.

d) *La race blanche de la Moyenne et de la Haute Belgique* représente 48 % du cheptel bovin belge.

L'aire d'expansion de cette race comprend les provinces de Hainaut, de Namur, du Luxembourg, le sud du Limbourg, la moitié ouest de la province de Liège et la province du Brabant.

Les bovins de cette race, varient régionalement quelque peu par le format et les aptitudes.

En Ardenne et en Famenne, où le sol est schisteux et le climat plutôt froid, les bêtes sont d'un format bas, profond, bien musclé, moyennement précoces, d'un poids d'environ 600 kg pour les vaches adultes.

Dans le Condroz et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, où le sol et le climat sont plus favorables que dans les régions hautes, la race est précoce, les animaux ont une forte musculature et du poids, soit 625 à 650 kg pour les vaches adultes, suivant les régions. La partie sud du pays fournit à la Moyenne Belgique des animaux qui consomment des fourrages tels que les pulpes et collets de betteraves et des céréales.

Dans la région limoneuse, où la grande culture et notamment celle de la betterave sucrière domine, l'éleveur dispose des aliments pour l'engraissement du bétail. Il lui faut un animal plus lourd et plus précoce que celui de la région condruzienne; la vache laitière adulte y atteint le poids de 650 kg.

Dans la zone restante d'expansion de la race blanche, c'est-à-dire dans le nord et le sud-ouest du Hainaut, le nord du Brabant et une partie du Limbourg, l'élevage est aux mains de moyens et de petits cultivateurs qui n'ont que peu de bétail et vivent de la production laitière. Ce bétail est à deux fins.

e) *La race pie-noire de l'est de la Belgique, ou race du pays de Herve* représente 6,5 % du cheptel national.

C'est aussi une race à deux fins, avec franche prédominance du type laitier. Elle est bien adaptée au milieu herbager.

Dans la région haute de l'est de la Belgique, peu favorisée par le climat et la fertilité du sol, on élève un bétail de poids moyen, soit 500 à 600 kg pour les vaches adultes d'une taille de 1,29 à 1,35 m.

La robe est pie-noire, où le noir domine de préférence.

* * *

La répartition du cheptel bovin parmi les différentes régions agricoles du pays varie dans le temps. Les conditions physiques : le sol, le climat, sont des éléments qui influencent les genres de culture et d'élevage d'une région.

La situation économique, dans son évolution au cours du dernier siècle, a exercé une profonde influence sur l'importance et la nature de la culture et de l'élevage. L'élevage bovin, que les recensements généraux de l'agriculture nous permettent de suivre depuis 1846, s'est profondément modifié.

En 1846, les prairies et les cultures fourragères peu étendues ne pouvaient suffire à entretenir un cheptel nombreux qui ne comptait que 1 204 000 têtes. Ce nombre a commencé à augmenter sérieusement à partir de 1880, début d'une profonde évolution.

Cette progression doit être appréciée en tenant compte du fait que le bétail n'était pas au début sélectionné, son poids vif était plutôt léger et l'animal d'un rendement médiocre tant en lait qu'en viande.

Au cours de la crise agricole qui a sévi de 1880 à 1895 et, s'est même prolongée au-delà, l'agriculture belge a pris une nouvelle orientation. La culture des céréales, sérieusement concurrencée par celle des pays d'outre-mer, a commencé à décliner tandis que le cheptel, considéré jusqu'alors comme un mal nécessaire, s'est développé considérablement. Ainsi, le nombre de bovins passa de 1 421 000 à 1 879 000 de 1895 à 1910.

La première guerre mondiale a amoindri le cheptel bovin dont la reconstitution n'était pas encore achevée en 1929 puisqu'on recensait 1 672 000 bovidés.

La deuxième guerre mondiale n'a pas été aussi désastreuse pour le cheptel bovin et, d'autre part, l'activité agricole s'est développée au cours de la période d'après-guerre suivant un rythme très rapide, au point qu'en 1950, le cheptel bovin comptait déjà 2 112 000 unités soit le chiffre le plus élevé de son histoire.

DEVELOPPEMENT DU CHEPTEL BOVIN.

	Nombre	Bovins par 100 ha de superficie exploitée
1846	1 203 891	67
1856	1 257 649	69
1866	1 242 445	63
1880	1 382 815	70
1895	1 420 978	74
1910	1 879 756	96
1929	1 652 619	88
1950	2 112 360	116

L'importance du cheptel bovin est grande dans l'économie agricole, par la production de lait et de viande.

* * *

L'élevage bovin met sur le marché des produits dont la valeur, comparée à celle des autres produits agricoles, permet d'apprécier l'importance.

La viande et le lait, ont une valeur qui représente 56 % de celle de la production animale et 43,4 de la production agricole totale (horticulture non comprise).

Il n'y a pas nécessairement une corrélation régionale entre la densité du bétail bovin et la valeur relative de ses produits dans l'ensemble de la production agricole.

Evidemment la région herbagère possède, à la fois, la plus forte densité d'élevage et la plus grande valeur relative de sa production.

Dans les Polders, le bétail bovin est nombreux et cependant ses produits comptent moins dans la valeur de la production agricole totale où prévalent les produits de cultures intensives et de l'élevage du porc et de la volaille.

Dans la région sablonneuse, les produits de l'élevage du porc et de la volaille réduisent l'importance relative des produits des bovins de grande valeur cependant.

Dans le Condroz et en Famenne, le cheptel bovin n'est pas très nombreux et cependant leurs produits occupent une place relativement grande dans une production agricole faible dans l'ensemble.

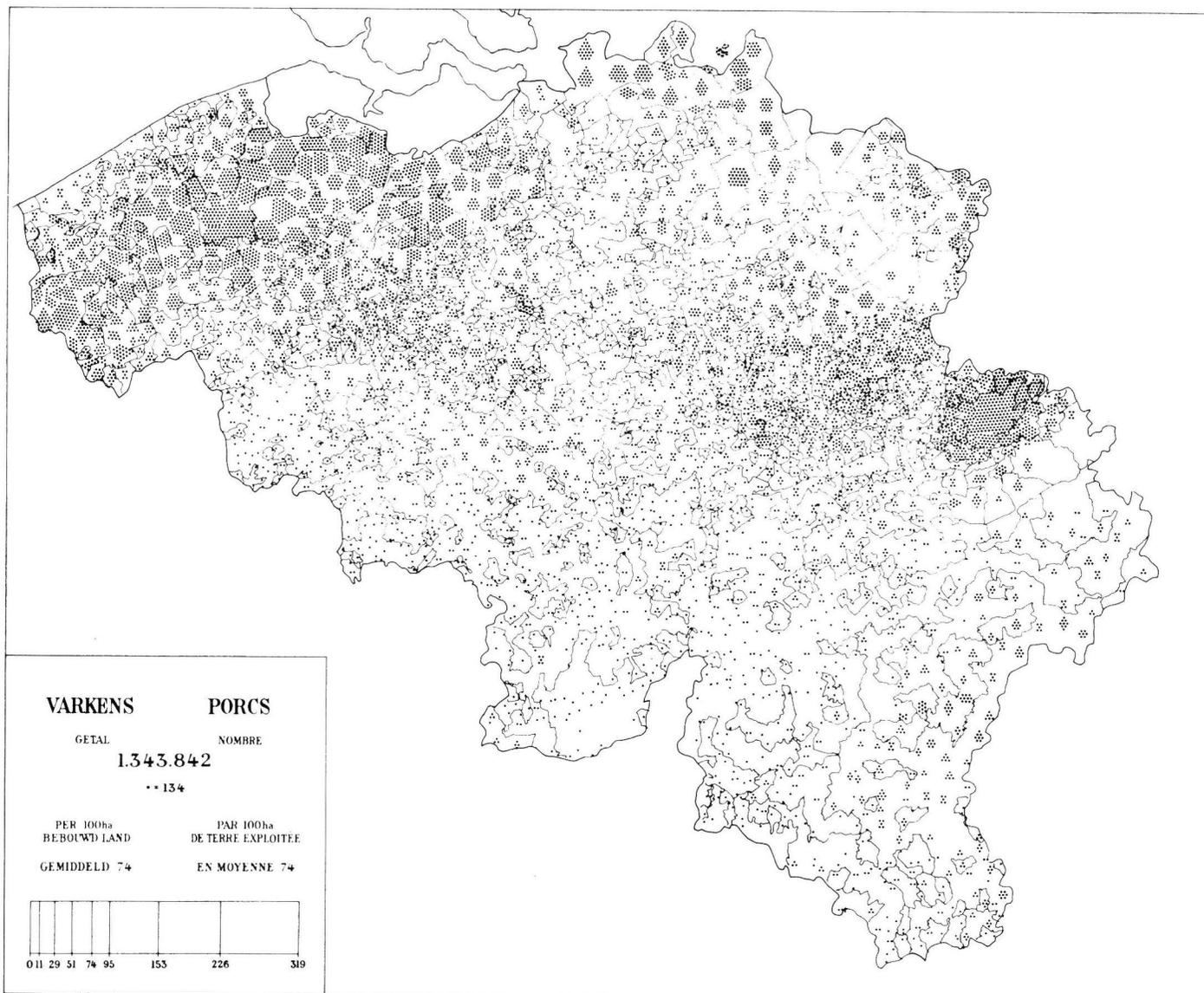
Importance régionale relative de la production du cheptel bovin dans l'ensemble de la valeur de la production agricole.

<i>En pourcent de la production agricole totale</i>	1	2	Total : 1 + 2	<i>Produits animaux %</i>	<i>Produits végétaux %</i>
	Viande bovine	lait			
ROYAUME	17,2	26,2	43,4	77,4	22,6
Polders	19,6	17,1	36,7	73,4	26,6
Région sablonneuse	14,0	22,9	36,9	82,2	17,8
Campine	17,4	31,0	48,4	88,4	11,6
Région sablo-limoneuse	14,0	22,0	36,0	74,2	25,8
Région limoneuse	15,3	21,0	37,1	63,0	37,0
Région herbagère	25,0	44,0	71,0	98,0	2,0
Condroz	20,4	30,3	50,7	73,6	26,4
Famenne	26,1	36,4	62,5	83,8	16,2
Ardenne	24,6	33,7	58,3	83,6	16,4
Région jurassique	22,7	28,8	51,5	80,1	19,9

B. — Les porcs.

Les 1 344 000 porcs recensés en 1950 sont répartis dans tout le pays, mais inégalement. Les points dont chacun représente sur la carte 134 têtes figurent cette répartition et montrent les lieux où l'élevage est intense. Sont coloriés en bleu les lieux où la densité de l'élevage dépasse la moyenne du pays, en brun ceux où cette densité est inférieure. Les densités, c'est-à-dire le nombre de bêtes par 100 ha de culture, sont comprises entre 310 et quelques unités.

La densité est forte dans le nord du pays, y compris le pays de Herve; dans une zone



médiane, coïncidant à peu près avec les bassins de la Senne, de la Dyle, du Démer et des Néthes, la densité est plus faible. L'élevage porcin est donc particulièrement pratiqué dans les Polders, dans la région sablonneuse de la Flandre, notamment au sud de Bruges, dans le nord et l'est de la Campine, à la pointe est des régions sablo-limoneuse et limoneuse du sud de la province du Limbourg et surtout dans le pays de Herve.

L'élevage est moins pratiqué dans la zone qui s'allonge le long de la frontière sud du pays, dans le Condroz et en Famenne.

Dans les Polders, en Flandre et dans le pays de Herve, cet élevage s'associe à la production du lait et à la fabrication du beurre. Dans la région sablonneuse, il est pratiqué là où l'on cultive en abondance la pomme de terre. Dans les régions où les exploitations sont petites, dans la Flandre Orientale et au sud de Bruges notamment, l'élevage est intense grâce à l'apport d'aliments achetés.

Dans la partie sud du pays, l'élevage porcin est moins pratiqué parce que le lait écrémé sert à l'alimentation des jeunes bovins et, aussi parce que la pomme de terre y est moins cultivée et que les toutes petites exploitations où l'on peut facilement engraisser quelques porcs y sont moins nombreuses.

Le tableau montre combien les régions diffèrent par l'intensité de l'élevage porcin.

PORCS. — Nombre total et par 100 ha d'étendue exploitée.

Régions	Nombre	Porcs par 100 ha de superficie exploitée
Polders	73 538	91
Région sablonneuse	350 172	142
Campine	130 901	80
Région sablo-limoneuse	324 592	89
Région limoneuse	207 661	52
Région herbagère de Liège	110 479	122
Campine	617	26
Condroz	48 484	29
Haute Ardenne	10 249	29
Région herbagère des Fagnes	3 317	19
Famenne	16 978	23
Ardenne	50 232	36
Région jurassique	16 622	39

Les races.

Le cheptel porcin belge est composé essentiellement de deux races améliorées : race indigène et race allemande. Ces races ne sont pas comme les races bovines, réparties géographiquement. On trouve ces deux races de porc à peu près partout. Par sélection on tend à obtenir un porc ayant beaucoup de viande, une croissance rapide, dont les sujets peuvent atteindre un poids de 100 kg environ à l'âge de cinq à six mois. On élève aussi un certain nombre de porcs de races anglaises « Grand Yorkshire » et « Wessex » et, en quelques endroits des animaux de la race « Piétrain ».

L'élevage du porc n'a pas été de tout temps aussi important qu'aujourd'hui; en 1848, le nombre des porcs était quelque peu inférieur à 500 000 animaux.

A cette époque les cultures de céréales panifiables et de pommes de terre, fort importantes, étaient à la base de l'alimentation humaine. La consommation des produits animaux, de viande notamment, comptait moins qu'aujourd'hui dans l'alimentation d'une population dont le niveau de vie était relativement bas.

De 1846 à 1895, le cheptel porcin avait plus que doublé; il atteignait 1 163 000 têtes. Ce nombre a passé en 1910 à 1 494 000 chiffre d'effectif porcin le plus élevé jamais atteint.

Il faut noter qu'autrefois le cheptel porcin n'était pas sélectionné; il était de croissance lente, la qualité de la viande laissait beaucoup à désirer.

Au cours des 30 à 40 dernières années, des progrès considérables à ce point de vue ont été réalisés. La standardisation de la viande porcine a fait de grands progrès et la production totale de viande porcine a augmenté plus que le nombre de bêtes. Les porcs atteignent maintenant le poids nécessaire pour l'abatage à un âge moins avancé que précédemment.

DEVELOPPEMENT DU CHEPTEL PORCIN.

	<i>Nombre</i>	<i>Porcs par 100 ha</i>
1846	496 564	28
1856	458 418	25
1866	632 301	32
1880	646 375	33
1895	1 163 133	61
1910	1 494 287	76
1929	993 205	52
1950	1 343 842	74

* * *

Les naissances.

On a dénombré, en 1950, 1 343 842 porcs, dont 175 000 truies et 1 500 000 porcelets nés en cette année.

Plus de la moitié des naissances proviennent des régions sablonneuse et sablo-limoneuse, où les exploitations sont petites et la main-d'œuvre familiale abondante. Les porcelets sont expédiés de ces régions vers d'autres régions en vue de l'engraissement.

On n'élève des porcs que pour produire de la viande tandis qu'on élève des bovins pour produire à la fois de la viande et du lait. La valeur de la viande porcine mise sur le marché représente presque 20 % de la valeur de la production agricole totale du pays. Cette importance, qui en fait la deuxième branche d'activité de l'agriculture, diffère beaucoup d'une région à l'autre.

L'importance relative de la production du cheptel porcin est de 27 % dans la région sablonneuse, de 24,1 % dans les Polders et de 21,1 % dans la région herbagère. Les minima se trouvent en Famenne et en Condroz où les pourcentages sont respectivement de 11 et 10,8 %.

Les différences constatées, par exemple, entre la région sablonneuse et le Condroz, sont cependant atténuées par l'intensité d'exploitation plus élevée dans la première de ces régions.

**Importance relative de la production du cheptel porcin
dans l'ensemble de la valeur de la production agricole.**

<i>Régions</i>	<i>Viande porcine</i>
Royaume	19,5 %
Polders	24,1 %
Région sablonneuse	27,0 %
Campine	20,7 %
Région sablo-limoneuse	20,6 %
Région limoneuse	14,4 %
Région herbagère	22,1 %
Condroz	10,8 %
Famenne	11,0 %
Ardenne	14,7 %
Région jurassique	17,1 %

C. — Les chevaux à usage agricole.

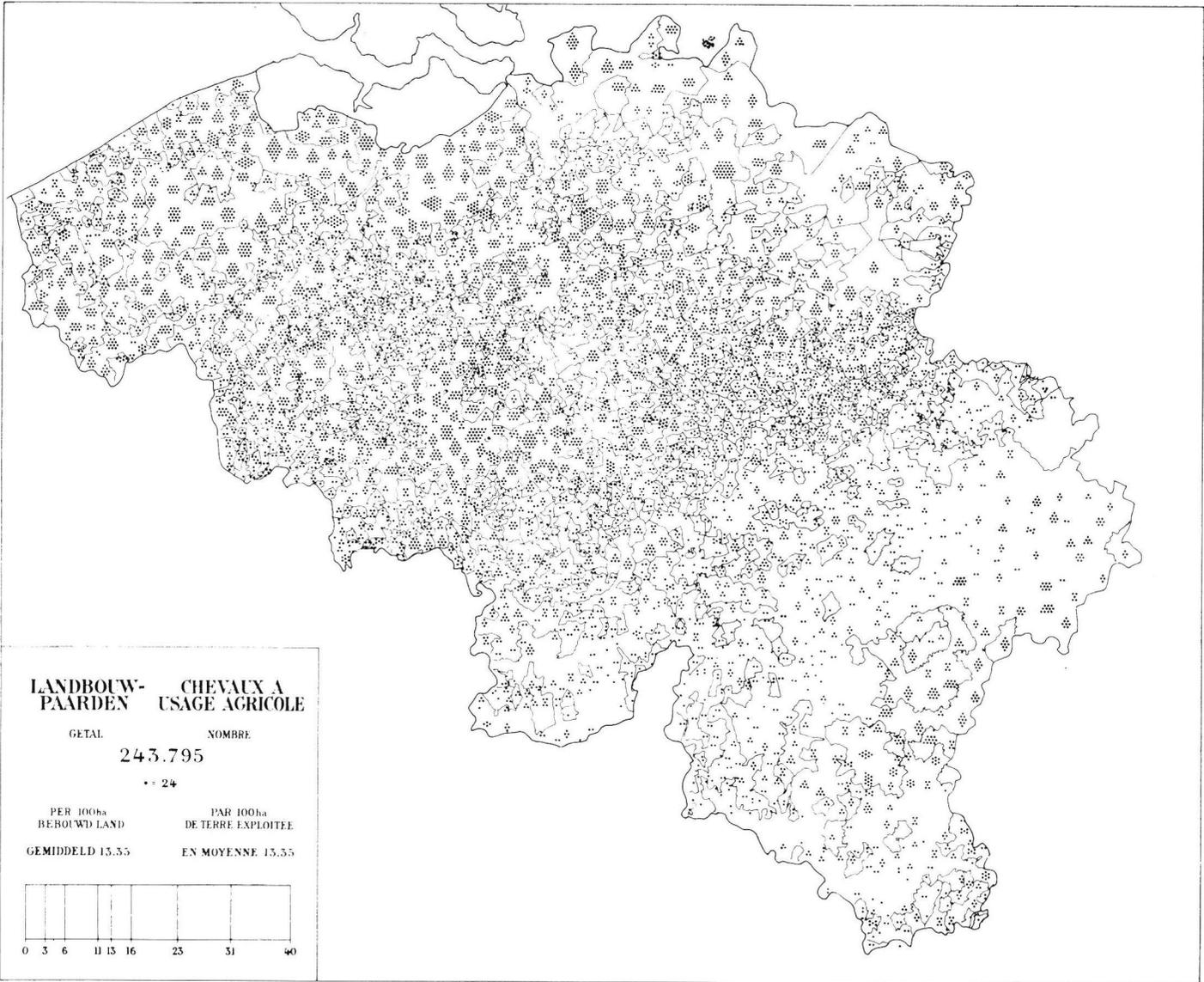
On comptait en 1950, 244 000 chevaux agricoles, dont la répartition est représentée sur la carte de la planche 32 par des points dont chacun vaut vingt-quatre animaux. On le voit, la répartition est très inégale. La densité de l'élevage, mesurée par le nombre de chevaux par 100 ha de culture varie selon les régions de quarante à quelques unités. La majeure partie du cheptel se trouve au nord de la Sambre et de la Meuse. Dans la partie septentrionale du pays ce n'est qu'en Campine, dans la région sablonneuse de la Flandre Occidentale et en quelques autres endroits que le nombre de chevaux est relativement faible. Dans les Polders, sur les sols sablonneux et sablo-limoneux de la Flandre Orientale et d'Anvers et surtout sur les sols limoneux du Hainaut, du sud du Brabant et de la Hesbaye, la grande culture nécessitait autrefois l'emploi du lourd cheval de trait. L'élevage se fait, en certains lieux, non pas seulement pour les besoins indigènes de la culture mais pour la vente à l'extérieur.

Les petites exploitations n'ont pas grand besoin de chevaux; celles de moins de 3 ha possèdent cependant 18 % du cheptel chevalin.

Dans la partie sud du pays l'élevage chevalin est peu important, notamment dans les régions herbagères.

**NOMBRE DE CHEVAUX AGRICOLES.
Total et par 100 ha d'étendue exploitée.**

<i>Régions</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Chevaux par 100 ha</i>
Polders	12 400	15,37
Région sablonneuse	39,266	15,88
Campine	19 539	11,87
Région sablo-limoneuse	56 174	15,32
Région limoneuse	62 955	15,76
Région herbagère de Liège	6 178	6,83
Campine hennuyère	323	13,55
Condroz	17 803	10,81
Haute Ardenne	2 721	7,78
Région herbagère des Fagnes	1 755	9,96
Famenne	6 820	9,04
Ardenne	13 827	9,95
Région jurassique	4 034	9,56
Total	243 795	13,35



Les races.

Les chevaux agricoles sont, en Belgique, de deux races : les gros chevaux de trait sont élevés en basse et moyenne Belgique, au nord de la ligne Sambre-Meuse ainsi que dans le Condroz, et les chevaux de trait ardennais, au sud de cette ligne et du Condroz. Ces races se distinguent par une différence de taille et de poids, le cheval de trait ardennais étant plus petit et plus léger que l'autre.

* * *

L'élevage bovin et surtout porcin s'accroît tandis que l'élevage chevalin diminue depuis 1910. Corrélativement la superficie des herbages augmente; vers le milieu du XIX^e siècle, elle n'atteignait pas la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui et inversement, la superficie des terres labourées se réduit.

Au recensement de 1846, le nombre de chevaux agricoles était de 294 537, soit 16,43 par ha exploité. Ce chiffre est resté quasi stationnaire pendant plusieurs années.

A partir du début du XX^e siècle, l'élevage chevalin a connu une période de très grande prospérité; la renommée du cheval de trait belge dépassait les frontières et les chevaux d'élite de notre élevage étaient exportés vers tous les pays du monde.

Au cours de cette période de prospérité, l'élevage du cheval prit du développement. Ainsi, lors du recensement de 1910, le cheptel comptait 317 062 unités. La première guerre mondiale a causé de grands dommages à l'élevage chevalin et en 1929, l'effectif du cheptel chevalin était encore inférieur à celui de 1910.

	<i>Nombre</i>	<i>Chevaux par 100 ha</i>
1846	294 537	16,43
1856	277 311	15,15
1866	283 163	14,40
1880	271 974	13,71
1895	271 527	14,17
1910	317 062	16,21
1929	269 792	14,15
1950	243 795	13,35

Depuis dix ans, l'élevage chevalin subit une crise causée par la motorisation croissante de l'agriculture. Le nombre de tracteurs augmente tandis que le nombre de chevaux diminue sérieusement.

On a recensé en 1950, 243 795 chevaux, on n'en compterait plus aujourd'hui 200 000.

On peut supposer que la réduction du nombre des chevaux n'a pas modifié leur répartition proportionnelle entre les régions du pays.

* * *

Les naissances.

Parmi les 243 795 chevaux agricoles recensés en 1950, on ne compte que 27 785 poulains nés en cette année, et 100 000 juments dont à peine la moitié servent au renouvellement du cheptel.

L'élevage proprement dit se pratique de préférence dans de grandes exploitations agricoles des régions fertiles, des régions poldériennes, limoneuses et sablo-limoneuses et dans certaines parties du Condroz.

Ailleurs, notamment dans la province d'Anvers et dans le Limbourg, sauf dans sa partie sud hesbayenne, les juments servent avant tout, comme les hongres, aux travaux de l'exploitation.

Le cheval est utile dans l'exploitation; on ne saurait évaluer la valeur de son travail qui se retrouve dans celle de la production des cultures.

Mais le produit de la vente de chevaux en dehors de l'agriculture, pour l'abatage notamment, doit être porté à l'actif de la production agricole.

La valeur de ce produit ne dépasse pas 1,5 % de la valeur totale de la production agricole. Cette part est la plus élevée dans la région limoneuse où elle atteint 1,9 % et la moins élevée dans la région herbagère où elle n'est que de 0,6 %.

* * *

Le tableau donne, par régions agricoles, le nombre des naissances en 1950 des poulains, des veaux et des porcelets.

<i>Régions</i>	NAISSANCES			
	<i>Poulains</i>		<i>Veaux</i>	<i>Porcelets</i>
	de chevaux de trait lourds	autres		
Polders	2 270	124	25 494	139 389
Région sablonneuse	2 193	423	126 659	391 719
Campine	305	259	82 466	70 402
Région sablo-limoneuse	4 338	573	145 029	380 630
Région limoneuse	9 865	849	134 421	307 719
Région herbagère de Liège	340	69	86 396	52 381
Campine hennuyère	61	2	1 085	500
Condroz	3 079	215	55 803	56 746
Haute Ardenne	30	29	17 697	6 203
Région herbagère des Fagnes	245	10	9 773	1 960
Famenne	1 007	134	25 959	16 321
Ardenne	870	285	50 088	64 750
Région jurassique	170	40	11 843	9 718
Royaume	27 785		772 713	1 498 438
	24 773	3 012		

D. — Les poules pondeuses.

Le recensement de 1950 a dénombré 7 590 000 poules pondeuses; des spécialistes qui connaissent les ventes d'œufs et de volaille tuée estiment le nombre de poules à 15 000 000. Le producteur ne déclare donc pas tous les animaux de sa basse-cour peut-être parce qu'il en ignore le nombre, peut-être aussi par crainte de l'impôt.

Sur la carte de la planche 32, chaque point représente 759 poules pondeuses et la densité de l'élevage, soit le nombre de poules par 100 ha, est figurée par les teintes de deux couleurs : le bleu marque une densité supérieure à la moyenne du pays et le brun une densité inférieure.

En général, c'est dans la partie nord du pays qu'on élève la volaille.

La principale zone d'élevage s'étend dans la région sablonneuse et la déborde sur la région sablo-limoneuse. La densité d'élevage est extrême dans le quadrilatère : Roulers, Tielt, Deynze et Kruishoutem traversé par la Lys; elle est grande encore entre Ypres et Poperinge et entre Gand et Saint-Nicolas-Waas. Kruishoutem est le grand marché des œufs et de la volaille.

Une zone d'élevage couvre toute la Campine et en dépasse la limite au sud dans la région sablo-limoneuse, notamment dans le Hageland. L'élevage des poules est important près des grandes agglomérations; celle de Bruxelles et dans la zone industrielle, au Borinage, au Centre, à Charleroi, Namur et Liège.

Au sud de la Haine, de la Sambre et de la Meuse, les poules sont peu nombreuses.

L'élevage de la volaille se fait dans quasi toutes les fermes; dans les petites, il occupe parfois une place relativement importante; il prend même un caractère industriel lorsqu'il devient l'objet unique de l'exploitation.

L'élevage des poules nourries de graines en partie importées, ne dépend qu'indirectement de la nature du sol et du climat. On le pratique de préférence dans des régions de petites exploitations où le train de vie et les mœurs se prêtent aux petites spéculations agricoles. A l'élevage intensif et concentré il faut des marchés comme celui de Kruishoutem.

Cet élevage est réparti géographiquement à peu près comme celui des porcs parce que les mêmes circonstances sont favorables aux deux élevages qui puisent, aux mêmes sources, les denrées nécessaires. Il y a cependant deux différences dans la répartition géographique. On élève peu de poules dans les pays de Tongres et Herve où l'élevage des porcs est intense; à Herve notamment on l'associe à la laiterie; on en élève beaucoup près des grandes agglomérations.

La densité de l'élevage des poules diffère beaucoup d'une région à l'autre. Le nombre des poules par 100 ha et par commune varie entre quelques unités et 3 735.

POULES. — Par 100 ha d'étendue exploitée.

<i>Régions</i>	<i>Nombre</i>	<i>Poules par 100 ha</i>
Polders	282 937	351
Région sablonneuse	1 870 505	756
Campine	959 366	583
Région sablo-limoneuse	2 148 770	586
Région limoneuse	1 165 477	292
Région herbagère de Liège	248 786	275
Campine hennuyère	11 319	475
Condroz	391 226	237
Haute Ardenne	51 947	148
Région herbagère des Fagnes	19 673	112
Famenne	110 960	147
Ardenne	250 254	180
Région jurassique	78 634	186

Alors que la densité moyenne pour le Royaume est de 411 poules pondeuses par 100 ha d'étendue exploitée, la région sablonneuse des Flandres en compte 756, les régions herbagères de la Fagne et la Famenne n'en comptent respectivement que 112 et 147.

La région sablo-limoneuse et la Campine dans une moindre mesure sont importantes au point de vue de la production de volaille et d'œufs.

Les races.

Les principales races de poules pondeuses sont : la Leghorn blanche, la Red Island et les produits de croisement en provenant. En matière de poules à viande, citons la « Noord Hollandse Blauwe » et le « Coucou de Malines ». Les races de poules pondeuses sont réparties sur tout le territoire, sans distinction d'aire géographique. La production volaille à viande est importante dans la région comprise entre Bruxelles, Alost, Gand et Malines.

* * *

En 1910, on fit une première évaluation du nombre de poules; ce n'était pas encore un véritable recensement. Par l'addition des diverses estimations locales et régionales on arrivait au nombre de 12 144 000.

Le nombre de 16 917 222 poules pondeuses publié à l'occasion du recensement de 1929 est également une estimation.

Si les chiffres donnés ne sont ni sûrs ni comparables, ils suffisent cependant pour qu'on puisse se rendre compte de la localisation et de la répartition de ce cheptel dans les diverses parties du pays.

* * *

La valeur relative des produits du cheptel « poules pondeuses » est grande, elle est estimée à 13 % de la valeur de toute la production agricole.

Les régions agricoles où la valeur de production de volaille et d'œufs est proportionnellement la plus forte sont la région sablonneuse des Flandres, les Polders et la Campine.

Importance relative des produits du cheptel poules pondeuses dans l'ensemble de la valeur de la production agricole.

Régions	Valeurs des œufs
Le pays	10,8 %
Polders	17,0 %
Région sablonneuse	18,0 %
Campine	16,1 %
Région sablo-limoneuse	9,6 %
Région limoneuse	6,3 %
Région herbagère	10,4 %
Condroz	8,5 %
Famenne	8,8 %
Ardenne	9,6 %
Région jurassique	13,0 %

BIBLIOGRAPHIE.

1. LIVRES.

- VANDERVAEREN, J. — *Les faits principaux de l'histoire de l'agriculture belge durant un siècle, 1830-1930.* Bruxelles 1930.
- TULIPPE, O. — *L'élevage du cheval en Belgique.* Extrait du Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers et Travaux du Cercle des Géographes liégeois, fasc. 11, Liège 1932, 220 p.
- TULIPPE, O. — *L'herbage dans l'agriculture belge.* Mélanges économiques et sociaux offerts à Emile Witmeur, Paris 1939, pp. 332-347 et Travaux du Cercle des Géographes liégeois, fasc. 46, Liège 1939, 16 p.
- VANDERVAEREN, J. — *Le Livre d'Or de l'Agriculture Belge.* Bruxelles 1939.
- DUBOIS, M. — *La culture de la betterave sucrière en Belgique.* Extrait du Bulletin de la Société Royale belge de Géographie (Années 1941 et 1942) et Travaux du Cercle des Géographes liégeois, fasc. 55, Liège 1942, 11 p.
- CEPEDE, Michel. — *Du prix de revient au produit net en Agriculture.* Presses Universitaires de France, Paris 1946.
- LAUR, Ernest. — *Economie rurale de la petite et moyenne culture.* Librairie Payot. Lausanne 1948.
- FAUCHER, D. — *Géographie agraire. — Types de cultures.* Paris 1949.
- QUICKE, F. — *Les régions agro-économiques de la Belgique.* Liège s.d. (1951).
- LINDEMANS, P. — *Geschiedenis van de landbouw in België.* Anvers 1952.
- BAUDHUIN, Fernand. — *Economie Agraire.* Institut de Recherches Economiques et Sociales, Louvain 1953.
- HOYOIS, G. — *L'Ardenne et l'Ardennais.* Gembloux 1949 et Bruxelles 1953.
- MILHAU, Jules. — *Traité d'Economie Rurale.* Presses Universitaires de France, Paris 1954.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — *Quelques éléments structurels et économiques de l'Agriculture belge.* 1955.
- BUBLLOT, Georges. — *La production agricole belge.* Etude économique séculaire 1846 à 1955. Ed. Nauwelaerts, Louvain 1957.
- FLANDRIA NOSTRA. — Bruxelles 1957.
- BOON, C., TAVERNIER, R., GEENS, G. — *Perspectieven voor de landbouw in de Euromarkt.* Louvain 1958.

2. ARTICLES.

- UN INDEX-NUMBER AGRICOLE, paru dans le Bulletin du Ministère de l'Agriculture, Parties Economiques n° 1 et 2, 1939.
- L'Agriculture belge en 1946, 1947, ... jusqu'en 1961,* paru, chaque année, dans le numéro de mai ou juin de la Revue de l'Agriculture.
- Evolution de la productivité de l'Agriculture belge,* paru dans la Revue de l'Agriculture, février 1951.
- Série des Travaux du Cercle des Géographes liégeois et des Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège.*
- Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de Louvain.*

3. REVUES.

- Revue de l'Agriculture, depuis 1947.
- Bulletin du Ministère de l'Agriculture, 1939.
- Agriculture (Louvain).
- Annales de Gembloux (Gembloux).
- Bulletin de l'Institut Agronomique et des Stations de Recherches de Gembloux.
- Mededelingen van de Landbouwschool en de Opzoekingsstation van de Staat te Gent.
- Mededelingen van het Rijksstation voor Landbouweconomie te Gent.
- Journal de la Société Centrale d'Agriculture, Bruxelles.
- Bulletin d'information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique, Bruxelles.

4. STATISTIQUES.

- Recensements généraux de l'Agriculture en 1846, 1866, 1880, 1895, 1910, 1929, 1950.
- Recensements annuels de l'Agriculture depuis 1940.
- Annuaire statistique de la Belgique.
- Bulletin de statistique mensuel.

TABLE DES MATIERES.

I. — Observations préliminaires	3
II. — Les régions agricoles	4
III. — Les cultures	8
1. <i>La betterave sucrière</i>	8
2. <i>Le froment</i>	11
3. <i>L'orge d'hiver ou escourgeon et l'orge d'été</i>	13
4. <i>Le lin</i>	15
5. <i>La pomme de terre</i>	17
6. <i>Les plantes racines</i>	19
7. <i>Le seigle</i>	21
8. <i>Les cultures dérobées.</i>	23
9. <i>L'avoine</i>	25
10. <i>Les prés et les prairies</i>	27
11. <i>Les fourrages herbacés</i>	30
12. <i>Les légumineuses cultivées pour la graine.</i>	33
13. <i>Les cultures maraîchères</i>	33
14. <i>Les cultures fruitières.</i>	35
15. <i>La chicorée à café</i>	38
16. <i>Le tabac</i>	38
IV. — L'élevage.	
A. — <i>Les bovins</i>	38
B. — <i>Les porcs</i>	45
C. — <i>Les chevaux à usage agricole</i>	49
D. — <i>Les poules pondeuses</i>	52
V. — Bibliographie	57